Nations Unies A/78/503

Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2024

Dixième rapport d'étape annuel sur le Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les travaux de construction et de rénovation ont continué de progresser pendant la période considérée, malgré les difficultés rencontrées résultant des ruptures des chaînes d'approvisionnement, des modifications nécessaires apportées aux travaux et de l'incertitude économique qui règne au niveau mondial. Plusieurs étapes importantes ont été franchies au cours de la période considérée, notamment l'attribution du contrat pour les travaux de rénovation du bâtiment E en janvier 2023, dans les limites du budget alloué, ainsi que le démarrage de la phase de préparation des travaux et l'achèvement de l'essentiel des premiers travaux de rénovation des bâtiments historiques (section AC), le 12 mai 2023, des conférences étant organisées dans ces salles depuis le mois de mai. L'essentiel des travaux relatifs aux bureaux du bâtiment D ont également été achevés le 24 août 2023. Les salles de conférence historiques restantes, en cours de rénovation, dans les bâtiments A et AB devraient être remises en service au cours du premier semestre de 2024.

Le bâtiment H est occupé de façon à la fois permanente et temporaire par des membres du personnel qui ont dû être déplacés pendant les travaux de rénovation. Actuellement, le bâtiment H est occupé par cinq entités, qui ont adopté de nouvelles méthodes de travail et nécessitent notamment davantage d'espaces de réunion. L'Office des Nations Unies à Genève s'efforce donc d'apporter les améliorations nécessaires pour optimiser l'espace. La période de garantie des travaux du bâtiment H court jusqu'en octobre 2023, et l'Office travaille d'arrache-pied avec l'entrepreneur pour finaliser les derniers travaux. Des travaux sont en cours pour régler les problèmes d'accessibilité signalés par le Comité des commissaires aux comptes dans son quatrième rapport sur le plan stratégique patrimonial (A/77/94).

Il est actuellement prévu que les dépenses afférentes au projet dépasseront le budget global du projet de 3 %. L'Office des Nations Unies à Genève continuera de

23-18908 (F) 191023 031123

Merci de recycler

faire tout ce qu'il peut pour améliorer encore cette situation grâce à une gestion attentive des provisions pour imprévus et à la maîtrise des dépenses.

L'Assemblée générale est invitée à : a) prendre note du présent rapport ; b) reconduire l'emploi de temporaire d'architecte (P-4) jusqu'à la fin de 2024 et approuver la réaffectation d'un emploi de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), qui deviendrait un emploi de spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (P-5) ; c) arrêter les modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions pour le projet et décider de la monnaie à utiliser dans le calcul des crédits et des contributions ; d) approuver la création d'un compte spécial pluriannuel pour le projet ; e) approuver la stratégie de valorisation actualisée et autoriser les dépenses connexes, d'un montant de 1 598 000 francs suisses pour 2024, qui seront imputées sur les recettes prévues au chapitre 2 des (Recettes générales) du projet de budget-programme, ainsi que la réduction correspondante des prévisions de recettes pour 2024.

Table des matières

		Page
I.	Introduction	5
II.	Objectifs et avantages du projet	6
	A. Objectifs	6
	B. Avantages	6
III.	Gouvernance, gestion et responsabilité du projet	7
	A. Conseil consultatif	7
	B. Comité directeur	7
	C. Assurance quant à l'exécution du projet	7
	D. Gestion du plan stratégique patrimonial	8
IV.	Gestion des risques	12
V.	Progrès accomplis	16
	A. État d'avancement des activités	16
	B. Attribution des marchés et gestion des contrats	21
	C. Enseignements tirés	22
	D. Stratégies de gestion souple de l'espace de travail et optimisation de l'espace	23
	E. Encourager d'autres entités des Nations Unies à s'installer au Palais des Nations	26
	F. Point sur les mesures prises pour éliminer les obstacles d'ordre physique ou technique ou touchant les communications que rencontrent les personnes handicapées	26
	G. Incidences environnementales et réduction de la consommation d'énergie	28
	H. Technologies de l'information et des communications, dispositifs audiovisuels et systèmes de radiodiffusion et de conférence	28
	I. Sécurité incendie et sécurité des personnes	29
	J. Continuité des opérations	29
	K. Calendrier d'exécution du projet	30
VI.	Dépenses et coûts prévus	34
VII.	Financement	37
	A. Accord de prêt avec le pays hôte	37
	B. Plan circonstancié de remboursement du prêt octroyé par le pays hôte	37
	C. Gestion des imprévus	38
	D. Modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions et monnaie utilisée	43
	E. Compte spécial pluriannuel	44
	F. Informations actualisées sur les autres mécanismes de financement possibles	44
	G. Valorisation du patrimoine foncier dont l'Organisation est propriétaire à Genève	45
VIII.	Prochaines étapes	48

IX. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 49

Annexes

I. Ventilation des dépenses par source de financement 50

II. Informations détaillées sur les schémas de financement 52

A. Options en matière d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions 52

B. Gestion des risques de change 54

C. Taux d'intérêt négatifs 55

III. État d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes 57

A. État d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le Plan stratégique patrimonial pour l'année terminée le 31 décembre 2017 57

B. État d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le Plan stratégique patrimonial pour l'année terminée le 31 décembre 2019 57

C. État d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le Plan stratégique patrimonial pour l'année terminée le 31 décembre 2021 58

D. État d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le Plan stratégique patrimonial pour l'année terminée le 31 décembre 2022 58

IV. Représentations graphiques de l'état d'avancement du Plan stratégique patrimonial 60

V. Autres questions liées au Plan stratégique patrimonial 64

A. Considérations liées à la sécurité 64

B. Œuvres d'art, chefs-d'œuvre et autres cadeaux 64

C. Projets ne relevant pas du Plan stratégique patrimonial 64

D. Considérations relatives à la maintenance pendant la phase suivant l'exécution du Plan stratégique patrimonial 66

VI. Photographies de la section AC du Palais historique, récemment rénovée 68

I. Introduction

1. Le dixième rapport d'étape sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève est soumis en application de la section VI de la résolution 77/263 A de l'Assemblée générale.

2. Le présent rapport fait le point des activités de planification et de construction menées entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023. Les informations financières qui y sont présentées ont été établies à partir des données disponibles au 31 juillet 2023.

3. Les travaux de rénovation des bâtiments historiques du Palais des Nations continuent de progresser : la première tranche des travaux de rénovation (AC) a été achevée le 12 mai 2023 et les salles de conférence sont de nouveau fonctionnelles depuis le mois de mai. L'essentiel des travaux du bâtiment D ont été achevés le 24 août 2023. Néanmoins, des retards subsistent dans l'avancement des travaux de rénovation des bâtiments historiques, ce qui a retardé le démarrage des travaux du bâtiment E. Depuis le neuvième rapport d'étape annuel, l'entrepreneur a fréquemment révisé son calendrier prévisionnel des travaux et les dates d'achèvement prévues. Le rythme d'avancement des travaux restant très incertain, les projections les plus récentes de l'entrepreneur indiquent que l'achèvement des travaux de rénovation des bâtiments historiques accusera un retard supplémentaire d'au moins six mois par rapport au calendrier prévu dans l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale[1]. Cela se traduira par une prolongation du calendrier global du projet. Ces retards sont dus à de multiples facteurs, notamment les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la situation économique actuelle, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les limitations de l'offre de main-d'œuvre locale, en particulier pour les métiers de l'électricité, et les modifications nécessaires apportées aux travaux, soumises à de longs processus de gestion du changement.

4. Comme indiqué précédemment, les travaux de construction du nouveau bâtiment permanent (bâtiment H) ont été achevés en grande partie en octobre 2021, ce qui a également marqué le début de la période de garantie de deux ans. Le bâtiment est pleinement en service, et seuls quelques éléments mineurs et défauts sont en train d'être corrigés, y compris les problèmes d'accessibilité signalés par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan stratégique patrimonial pour l'année se terminant le 31 décembre 2021. Les éléments restants de la liste des réserves continuent d'être traités, la plupart des réserves ayant été levées. Toutefois, la remise de certains éléments techniques plus complexes des équipements des installations, par exemple certains éléments du système électrique du bâtiment, continue de poser des difficultés. L'Office des Nations Unies à Genève a créé une équipe spéciale chargée de régler ces questions en suspens. L'équipe chargée du projet et l'entrepreneur coopèrent actuellement de bonne foi pour traiter ces questions en suspens et la clôture des comptes financiers liés au contrat.

5. Le bâtiment de conférences temporaire, qui est en service depuis septembre 2020, continue d'être utilisé. Le certificat d'achèvement final pour le contrat relatif au bâtiment de conférences temporaire a été délivré le 10 mai 2023, après que les questions en suspens ont été réglées.

6. À la suite des retards pris dans le calendrier des travaux de rénovation et de la perte de confiance dans la justesse du calendrier de l'entrepreneur, l'Office des

[1] La Cinquième Commission a été informée des retards qui ont été pris et des besoins financiers prévus dans le budget révisé pour le Plan stratégique patrimonial lors de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.

Nations Unies à Genève a pris des mesures proactives pour stabiliser la progression et la planification des travaux de l'entrepreneur afin d'éviter de nouveaux retards et de faire en sorte que toutes les parties au projet suivent un programme en lequel elles ont confiance. Pour ce faire, l'équipe chargée du projet a travaillé en étroite collaboration avec l'entrepreneur, sa chaîne d'approvisionnement et le bureau d'études principal pour définir le calendrier détaillé et les ressources du projet, en mettant en œuvre une méthodologie de gestion de projet « allégée » permettant d'améliorer la planification, les processus et l'allocation des ressources au niveau du chantier.

7. Les premières réunions menées dans la cadre de cette approche « allégée » ont été organisées en mars 2023 et ont permis de dresser un état des lieux de la situation. La mise en œuvre détaillée a commencé avec le bâtiment A. Cette approche a permis à l'équipe de projet de recenser des problèmes qui lui étaient auparavant inconnus et qui perturbaient l'avancement des travaux. La gestion allégée offre un cadre structuré pour la mise en œuvre d'un programme prévisionnel de travaux sur 12 semaines avec l'entrepreneur et sa chaîne d'approvisionnement. Tous les problèmes susceptibles de nuire à la productivité ont été recensés, ce qui permet à toutes les parties de se concentrer sur l'élimination des obstacles à l'avancement des travaux de manière méthodique et systématique, afin de garantir une productivité optimale et l'avancement quotidien des travaux sur le chantier. Ce processus est maintenant appliqué à toutes les autres tranches de travaux. Une fois que le processus aura été entièrement mis en œuvre, l'équipe chargée du projet sera en mesure d'établir, en collaboration avec l'entrepreneur, un programme révisé crédible pour les travaux restants, et de mieux prévoir les dates d'achèvement. Il subsiste un risque que les facteurs responsables des retards puissent, à court terme, continuer d'avoir des répercussions sur le projet ainsi que sur le calendrier et les coûts.

8. Le Secrétaire général se félicite de l'appui continu des États Membres et continue de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation pour réduire au minimum les éventuels dépassements de coûts. Le Secrétaire général peut, si nécessaire, proposer des réductions dans ses futurs rapports pour examen et approbation par l'Assemblée générale en vue d'atténuer le risque de dépassement des coûts.

II. Objectifs et avantages du projet

A. Objectifs

9. Dans son rapport à l'Assemblée générale (A/68/372, par. 15), le Secrétaire général a exposé les objectifs essentiels du Plan stratégique patrimonial qui ont été définis au début du projet. Ces objectifs restent inchangés.

B. Avantages

10. Sur la base des objectifs essentiels, le directeur du projet a déterminé les avantages escomptés et les données de base, les méthodes à utiliser pour suivre les progrès accomplis et en rendre compte, et les stratégies à mettre en place pour concrétiser les avantages en question. Les avantages attendus restent inchangés par rapport au précédent rapport du Secrétaire général (A/77/492).

III. Gouvernance, gestion et responsabilité du projet

A. Conseil consultatif

11. Le Conseil consultatif a tenu deux réunions et effectué une visite du nouveau bâtiment et du chantier de rénovation pendant la période considérée, en décembre 2022 et mai 2023, et une autre réunion est prévue en octobre 2023. Durant l'année écoulée, la rotation des membres du Conseil consultatif a été telle qu'à certaines périodes, celui-ci ne disposait pas de membres à part entière ou de présidence officielle. Le Conseil consultatif est toutefois désormais au complet et doté d'une présidence. Parmi les principales questions qu'il a examinées au cours de la période, on peut citer l'achèvement de l'essentiel des travaux de rénovation dans le bâtiment AC du Palais, la poursuite des travaux de rénovation dans les bâtiments A, S1 et D et dans la section AB (voir fig. X), la continuité des opérations, les stratégies relatives à la communication avec les parties prenantes, au suivi de l'état d'avancement du projet et à la présentation d'informations actualisées sur le financement et le budget du projet.

B. Comité directeur

12. Le Comité directeur a tenu trois réunions au cours de la période considérée, en novembre 2022 et en mars et août 2023. Il continue de surveiller l'avancement du projet compte tenu du calendrier et du budget établis et veille tout particulièrement à ce que l'exécution du cahier des charges soit gérée au plus près et à ce que les contrôles financiers soient rigoureux. Pendant la période considérée, il s'est notamment penché sur les grandes questions suivantes : calendrier des travaux de rénovation des bâtiments historiques du Palais ; achèvement du processus de passation de marchés pour le bâtiment E ; gestion du budget ; révisions nécessaires du calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial ; continuité des opérations ; gestion de la hausse des coûts et des risques liés aux projets.

C. Assurance quant à l'exécution du projet

Gestion des risques indépendante et intégrée

13. Les services de gestion des risques continuent d'être assurés conformément aux prescriptions du projet dans le cadre de deux fonctions distinctes : l'établissement de rapports trimestriels indépendants sur la gestion des risques, qui sont communiqués au (à la) responsables de l'exécution du projet, indépendant(e) de l'équipe de projet, et l'établissement d'études mensuelles de la gestion des risques. Les conclusions formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans sa plus récente lettre d'observations concernant l'exercice terminé le 31 décembre 2022 seront prises en compte dans la stratégie de gestion des risques du projet.

Comité des commissaires aux comptes

14. Au cours de la période considérée, le Comité des commissaires aux comptes a effectué deux nouvelles visites, du 7 au 18 novembre 2022 et du 13 au 24 mars 2023. Une nouvelle visite est prévue du 4 au 15 décembre 2023. Les recommandations formulées à l'issue de ces visites ont été transmises au (à la) maître(sse) d'ouvrage au moyen d'une lettre d'observations.

15. On trouvera dans le document A/78/5 (Vol. I) les dernières conclusions et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique

patrimonial pour l'année terminée le 31 décembre 2022. En ce qui concerne l'état d'application de ses recommandations antérieures, le Comité a confirmé dans son dernier rapport, compte tenu des réponses données par l'Administration en 2023 à ses précédents rapports d'audit sur le plan stratégique patrimonial (A/77/94, A/76/5 (Vol. I), A/75/135, A/74/5 (Vol. I), A/73/157, A/72/5 (Vol. I) et A/72/5 (Vol. I)/Corr.1) qu'au 31 décembre 2022, sur les 29 recommandations formulées, 17 (59 %) avaient été pleinement appliquées, 9 (31 %) étaient encore en cours d'application, 2 (7 %) étaient devenues obsolètes et 1 (3 %) n'avait pas encore été mise en œuvre. On trouvera à l'annexe III au présent rapport la liste des recommandations en cours d'application.

D. Gestion du plan stratégique patrimonial

16. Les modalités de gestion du plan stratégique patrimonial décrites dans le rapport précédent (A/76/350, par. 13) restent en place.

17. Le projet a continué de subir une rotation du personnel à des postes essentiels (démission du (de la) Chef du Service de la conception et de la construction en septembre 2022) et à des emplois contractuels au sein du cabinet de gestion du projet, y compris les emplois d'administrateur(trice) de projet hors classe et d'ingénieur(e) en chef pour les travaux de rénovation. Étant donné que la plupart des emplois au sein de l'équipe chargée du projet sont occupés par du personnel temporaire ou du personnel engagé à durée déterminée, il existe un risque élevé de départ de membres du personnel essentiel avant la fin du projet. Ce risque augmentera à mesure que les travaux approcheront de leur terme. Il est donc essentiel de faire preuve de souplesse lors de l'attribution des tâches et de pouvoir réaffecter certains membres du personnel à d'autres emplois afin d'atténuer ce risque.

18. Après la signature du contrat pour le bâtiment E, le projet est entré dans la phase d'exécution et de gestion des contrats. En raison du prolongement du calendrier des travaux de rénovation et d'un processus d'appel d'offres pour la rénovation du bâtiment E plus long que prévu, les travaux de rénovation et les activités de la phase préalable aux travaux du bâtiment E sont désormais menés en parallèle. L'équipe chargée du projet a donc dû gérer les travaux de rénovation de deux grands chantiers en même temps, ce qui a eu pour effet de solliciter davantage les ressources de l'équipe. Cela a augmenté le risque que l'équipe se retrouve dans l'impossibilité de maintenir la cadence du projet, en évitant de nouveaux retards et des dépenses supplémentaires. Le manque de personnel pour gérer la charge de travail accrue liée aux différents travaux menés en parallèle aura des répercussions négatives sur le projet dans son ensemble.

19. Les fonctions et les attributions du personnel ont été réorganisées de façon à gérer au mieux les changements de calendrier et la nature du travail. Les membres de l'équipe chargée du projet sont pleinement intégrés dans le flux de travail entre l'entrepreneur, le bureau d'études principal et les usagers et parties prenantes de l'Organisation. Une vacance au sein de l'équipe de projet peut donc avoir des répercussions directes et immédiates sur le calendrier des travaux. En mai 2022, en raison du chevauchement important entre le contrat de rénovation du Palais et le contrat concernant le bâtiment E, un(e) spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (P-5) a été recruté(e) à titre temporaire pour gérer le projet du bâtiment E. L'emploi de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) a été réaffecté, pour devenir un emploi de spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (P-5), de façon à pouvoir être intégré dans le budget approuvé. L'équipe chargée du plan stratégique patrimonial demande que cette réaffectation soit approuvée jusqu'à la fin des travaux de rénovation, prévue au premier semestre de 2025. Les fonctions se

rapportant à l'emploi précédent ont été réattribuées au (à la) Chef de la gestion des programmes et à d'autres membres de l'équipe, dont un(e) nouvel(le) administrateur(trice) auxiliaire (Finances et administration). L'emploi de spécialiste des achats (P-4) sera nécessaire jusqu'à la mi-2024, date à laquelle la phase préalable aux travaux s'achèvera, après quoi l'emploi sera supprimé.

20. Pour continuer d'atténuer les retards, il est nécessaire de prolonger la durée de l'emploi de temporaire d'architecte (P-4), dont la création a été approuvée par l'Assemblée générale au paragraphe 24 de la section XVIII de sa résolution 76/246 A, jusqu'à la fin de l'année 2024. On trouvera au tableau 1 l'occupation des postes depuis l'approbation du projet jusqu'à la fin du mois de juillet 2024.

Tableau 1
Emplois relatifs à la gestion du projet : occupation depuis l'approbation du projet jusqu'à la fin du mois de juillet 2024

Emplois	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024 (prévision)*
Directeur(trice) de projet (D-2)	Occupé	Occupé jusqu'en juin	Occupé depuis avril	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Responsable de l'appui à la gestion du programme (D-1)	Occupé depuis juillet	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Responsable des études techniques et des travaux de construction (D-1)	Occupé depuis septembre	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5) (travaux de rénovation)	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5) (bâtiment E)[a]	–	–	–	–	–	–	–	–	Occupé depuis mai	Occupé
Fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5)	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé jusqu'en octobre	Occupé depuis novembre	Occupé jusqu'en octobre	–	–
Administrateur(trice) de projets (P-4)	Occupé depuis juin	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Chef de projet (génie) (P-4)	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Chef de projet (architecte) (P-4)	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Chef de projet (architecte) (P-4)[b]	–	–	–	–	–	–	–	Occupé depuis mars	Occupé	Occupé
Spécialiste de la gestion des marchés (P-4)	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Spécialiste du budget et de la gestion des coûts (P-4)	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Coordonnateur(trice) (génie et mécanique) (P-3)	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	–	–	–	–	–	–
Spécialiste de la gestion des marchés (P-3)	–	–	–	–	Occupé depuis mai	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé

Emplois	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024 (prévision)*
Expert(e) associé(e) (finances et administration) (administrateur(trice) auxiliaire) (P-2)[c]	–	–	Occupé depuis septembre	Occupé	Occupé	Occupé jusqu'en novembre	–	–	Occupé depuis août	Occupé
Assistant(e) aux programmes [agent(e) des services généraux (Autres classes)]	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Assistant(e) aux programmes [agent(e) des services généraux (Autres classes)]	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Assistant(e) aux programmes et aux communications [agent(e) des services généraux (Autres classes)]	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Équipe opérationnelle spécialisée										
Fonctionnaire chargé(e) des achats (hors classe) (P-5), au Siège de l'Organisation des Nations Unies[d]	–	–	–	Occupé	Occupé	–	–	–	–	–
Spécialiste des achats (P-4)	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Spécialiste des achats (P-4)[e]	–	–	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé jusqu'en juin
Expert(e) opérationnel(e) (informatique et communications) (P-4)	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Expert(e) opérationnel(le) (architecte) (P-3)	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Expert(e) opérationnel(le) [ingénieur(e)] (P-3)	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Expert(e) opérationnel(le) (sécurité) (P-3)	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé

[a] Emploi de temporaire financé dans la limite du budget global approuvé pour le projet, qu'il est proposé de maintenir jusqu'à la fin des travaux de rénovation.
[b] Emploi de temporaire financé dans la limite du budget global approuvé pour le projet, conformément à la résolution 76/246.
[c] Emploi financé par l'Allemagne dans le cadre du Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires pour une durée de deux ans et demi, et, pour la période restante, dans la limite du budget global approuvé pour le projet, comme indiqué dans les documents A/72/521 (par. 119), A/73/395 (par. 114), A/74/452 (par. 102) et A/75/355 (par. 85).
[d] Emploi de temporaire financé dans la limite du budget global approuvé pour le projet, conformément à la résolution 72/262.
[e] Emploi de temporaire financé dans la limite du budget global approuvé pour le projet, conformément à la résolution 71/272.

IV. Gestion des risques

21. La gestion des risques continue de faire partie intégrante de la gestion globale du projet, compte tenu de l'efficacité de la gestion intégrée des risques. L'équipe chargée du projet continue de recenser les risques relatifs aux délais et aux coûts qui pèsent sur les objectifs fixés et gère activement leurs répercussions. Outre les travaux qu'il mène avec l'équipe chargée du projet, le cabinet de gestion des risques a continué de rendre compte directement et en toute indépendance au (à la) maître(sse) d'ouvrage. À ce jour, plus de 620 risques figurant dans l'inventaire des risques du projet ont été recensés et gérés, et 175 y figurent encore ; en moyenne, 5 risques ont été incorporés dans l'inventaire ou en ont été retirés chaque mois entre août 2022 et juillet 2023.

22. Le cabinet indépendant de gestion des risques réalise chaque trimestre des simulations concernant le projet selon la méthode de Monte-Carlo. On trouvera à la figure I les résultats de la simulation des risques la plus récente, en date de juillet 2023. La figure II illustre les principaux risques classés en fonction de leur incidence sur la variabilité des résultats du modèle de risque (coûts prévisionnels).

Figure I
Histogramme des coûts : risques liés au plan stratégique patrimonial, juillet 2023

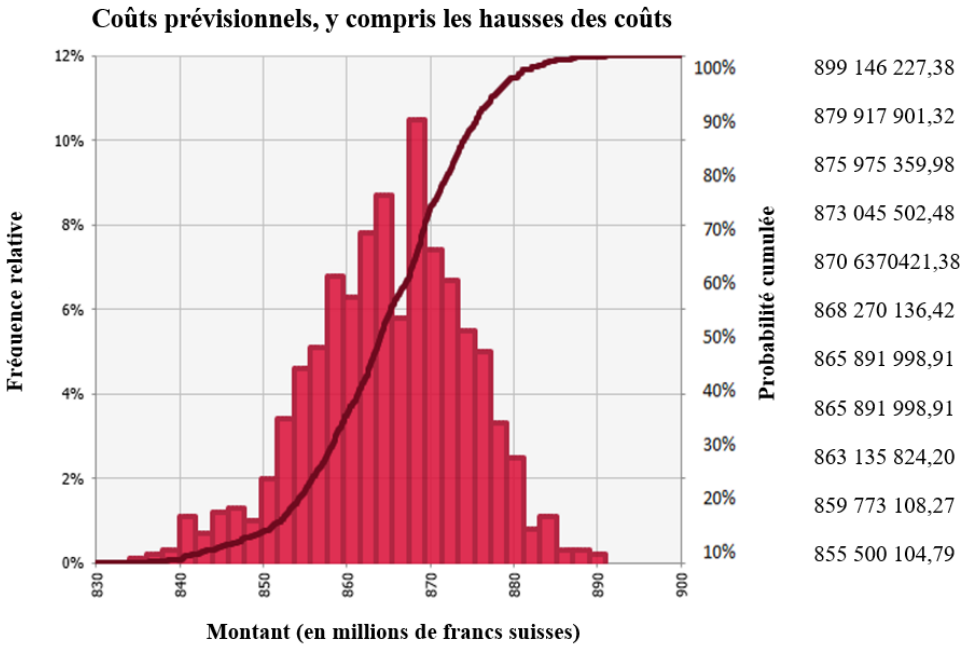

23. La figure I illustre la fréquence relative des coûts prévus et la probabilité cumulée du résultat du modèle de risque, ainsi que le coût prévisionnel pour chaque niveau de confiance. Pour ses projets de construction, l'Organisation retient le point de référence « P80 » comme objectif de mesure des risques, ce qui signifie que, dans l'idéal, l'équipe de projet doit s'efforcer d'être sûre à 80 % que le projet sera exécuté sans dépassement du budget. En juillet 2023, on pouvait affirmer avec un niveau de confiance de 0,15 % que le projet serait mené à bien au coût budgétisé ou à un coût inférieur.

Figure II
Graphique en tornade sur la variabilité des coûts du projet en fonction des cinq risques ayant la plus grande incidence (juillet 2023)

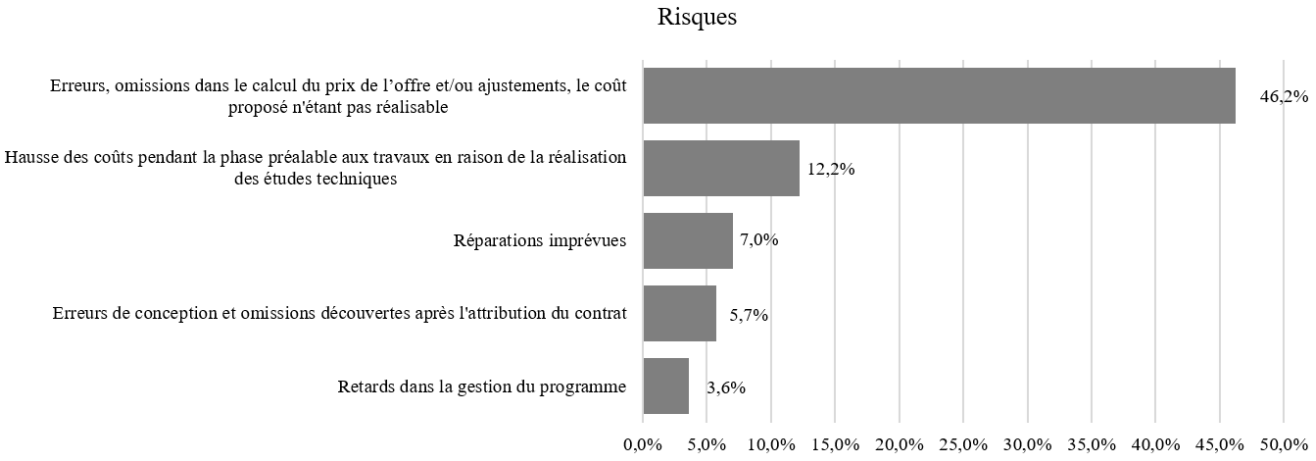

24. On trouvera dans le tableau 2 une comparaison des cinq principaux risques par rapport à la situation exposée dans les deux derniers rapports d'étape. Ces risques principaux ont été redéfinis pour tenir compte des progrès réalisés dans l'attribution du contrat relatif au bâtiment E et du démarrage de la phase préalable aux travaux au cours de l'année écoulée, ce qui a permis d'affiner et d'actualiser les risques recensés en 2022.

Tableau 2
Comparaison des principaux risques liés au plan stratégique patrimonial (Genève) recensés dans le présent rapport et dans les rapports d'étape précédents du Secrétaire général

Cinq principaux risques (A/76/350, par. 52)	*Cinq principaux risques (A/77/492, par. 22)*	*Cinq principaux risques (situation actuelle)*
a) Modification de la conception actuelle en raison de changements dans les exigences des parties prenantes ou du temps pris par ces dernières pour les formuler, s'agissant notamment de l'adaptation des modalités de travail pour cause de pandémie	a) Augmentation des coûts due à la conclusion de l'accord sur le prix maximum garanti des travaux du bâtiment E après la phase préalable aux travaux	a) Achèvement plus lent que prévu des travaux de rénovation du bâtiment historique, ce qui retarde la fermeture et le démarrage des travaux du bâtiment E
b) Retards dans la passation de marchés pour le bâtiment E, concernant notamment la formation des contrats et la conclusion d'un accord sur le prix maximum garanti après la phase préalable aux travaux	b) Retards et coûts supplémentaires dus à des ruptures des chaînes d'approvisionnement du fait de la pandémie ou de conflits	b) Retards liés à l'acceptation et à la mise en œuvre des modifications des contrats
c) Erreurs ou omissions dans les études techniques relatives aux travaux à exécuter	c) Délai entre la modification d'un contrat et le moment où l'entrepreneur est tenu de se conformer à l'instruction tendant à modifier les travaux	c) Travaux supplémentaires imprévus et réparations non documentées allant au-delà de ce qui était prévu dans le contrat relatif au bâtiment E

Cinq principaux risques(A/76/350, par. 52)	*Cinq principaux risques (A/77/492, par. 22)*	*Cinq principaux risques (situation actuelle)*
d) Besoin imprévu d'altérer ou de réparer des structures ou des installations mécaniques et électriques existantes	d) Erreurs de conception et omissions dans le calcul du prix de l'offre pour les travaux sur le bâtiment E et d'autres travaux à exécuter	d) Erreurs ou omissions dans les études techniques et travaux supplémentaires à effectuer découverts lors de la rénovation des bâtiments historiques
e) Incertitude quant à la possibilité de voir augmenter le prix proposé sur le marché au cours de la prochaine procédure de passation de marché pour la rénovation du bâtiment E	e) Retards dans les travaux du bâtiment E du fait d'un besoin imprévu de modifier ou de réparer des structures ou des installations mécaniques et électriques existantes	e) Hausse des coûts ou inflation dépassant le montant estimatif prévu pour le contrat relatif à la phase 1 du bâtiment E

Description des cinq principaux risques liés au projet

25. Les cinq principaux risques recensés dans le tableau 2 sont expliqués plus en détail ci-dessous :

a) **Achèvement plus lent que prévu des travaux de rénovation du bâtiment historique, ce qui retarde la fermeture et le démarrage des travaux du bâtiment E**. Pour que le calendrier soit respecté, les travaux de rénovation de plusieurs sections du Palais doivent être achevés afin que le bâtiment E puisse être fermé et que les travaux de construction puissent être lancés. Compte tenu du rythme d'avancement des travaux de rénovation du Palais au cours de l'année écoulée, cela augmente la pression exercée sur le bâtiment E, qui se trouve dans une phase critique. Le déménagement des entités et la tenue de futures conférences requièrent également que des installations soient disponibles et que des plans détaillés soient établis et communiqués aux parties prenantes bien à l'avance, ce qui complexifie encore la planification du projet. Ce risque découle et dépend directement de la prestation de l'entrepreneur et de la gestion efficace et rapide des modifications (qui peuvent résulter d'erreurs et d'omissions dans la conception et de problèmes imprévus découverts après le démarrage des travaux). Pour atténuer ce risque, l'équipe chargée du projet a lancé une initiative de planification collaborative allégée mobilisant l'entrepreneur et ses sous-traitants afin de stabiliser le calendrier et de réaliser des gains d'efficience dans l'exécution des travaux. Cela a permis de recenser de nombreuses contraintes, qui sont prises en compte pour préserver le calendrier des travaux et la productivité. Les premiers résultats de cet exercice sont attendus à la fin de l'année 2023, mais des efforts ont déjà été faits en vue de déployer cette approche dans chacune des sections, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience et des gains d'efficience réalisés à ce jour ;

b) **Retards liés à l'acceptation et à la mise en œuvre des modifications des contrats**. Des modifications surviennent en raison de changements de parties prenantes, d'erreurs ou d'omissions dans les études techniques et de travaux supplémentaires à effectuer découverts après la signature du contrat, généralement dus à des problèmes inattendus liés à l'état du bâtiment. Le processus de modification des projets de construction est complexe et prend du temps. Bien qu'une procédure accélérée ait été mise en place, la gestion des modifications doit être effectuée conformément aux conditions contractuelles établies, qui aux Nations Unies diffèrent des normes industrielles habituelles de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC). Cela peut entraîner de longs retards liés au traitement des transmissions formelles (par exemple, les demandes d'information de l'entrepreneur) et, le cas échéant, à la mise en place d'une procédure de modification des conditions

du contrat concernant les délais et les coûts avant que le prestataire ne soit contractuellement tenu d'exécuter les travaux. Dans le cadre de l'initiative de planification collaborative allégée, un groupe de travail a également été créé pour recenser les gains d'efficience possibles et répertorier les écarts par rapport au calendrier prévisionnel de 12 semaines, de façon à recenser les gains d'efficience qui pourraient avoir la plus grande incidence sur le calendrier et à leur donner la priorité. L'équipe dirigeante est désormais chargée de piloter et d'intégrer les gains d'efficience dans toutes les activités du projet et de rationaliser les processus internes dans la mesure du possible ;

c) **Travaux supplémentaires imprévus et réparations non documentées allant au-delà de ce qui était prévu dans le contrat relatif au bâtiment E**. Ce risque concerne les besoins imprévus qu'il pourrait y avoir de modifier ou de réparer des structures ou des installations mécaniques et électriques existantes dans le bâtiment E au cours de la phase de rénovation. Ce risque résulte de l'âge, de l'état et du type de construction du bâtiment E et est lié au fait que les éléments du contrat sont établis sur la base de la conception détaillée du projet et des dessins correspondants, lesquels n'incluent pas forcément tous les travaux de rénovation nécessaires, par exemple les diverses réparations de la structure du bâtiment existant qu'il faudra réaliser, et qui sont susceptibles d'être découvertes à mesure que d'autres études seront entreprises et que les bâtiments seront rendus accessibles pendant la phase de travaux. Pour atténuer ce risque, des relevés laser en 3D et d'autres relevés visuels et essais destructifs sont effectués dans l'ensemble du bâtiment pendant la phase préalable aux travaux et la phase d'achèvement des études techniques. Avec l'aide du cabinet indépendant de gestion des risques, l'équipe chargée du projet suit attentivement la situation et examine les documents de conception afin de repérer les éventuels problèmes qui pourraient survenir et de les traiter rapidement, pendant la phase d'étude technique ;

d) **Erreurs ou omissions dans les études techniques et travaux supplémentaires à effectuer découverts lors de la rénovation des bâtiments historiques**. Ce risque concerne les travaux de rénovation restants des bâtiments historiques du Palais et du bâtiment E. La complexité des travaux de rénovation requis dans le bâtiment existant et le niveau d'intégration des services peuvent entraîner des modifications des travaux de construction qui, à leur tour, peuvent entraîner des hausses des coûts et des retards. Compte tenu de la nature, de l'état et de l'âge des bâtiments, ce risque est en grande partie inévitable. Pour atténuer ce risque, l'équipe de projet et l'entrepreneur appliquent une procédure d'alerte rapide pour repérer à un stade précoce les erreurs, omissions et travaux supplémentaires à effectuer. L'équipe de projet suit les procédures établies pour évaluer les changements à prendre en considération et les instructions à donner, y compris pour évaluer l'incidence sur le calendrier et le budget. L'équipe de gestion du projet suit attentivement la situation, avec l'aide du cabinet indépendant de gestion des risques. En outre, dans le cadre du processus allégé, les procédures établies sont examinées et optimisées de façon à réduire encore le temps nécessaire au règlement de ces problèmes et à mieux respecter le programme de travail ;

e) **Hausse des coûts ou inflation dépassant le montant estimatif prévu pour le contrat relatif à la phase 1 du bâtiment E**. Ce risque est lié aux pressions inflationnistes et aux fluctuations des prix du marché de la main-d'œuvre et des matériaux, qui ont une incidence sur les coûts établis dans le contrat relatif à la phase 1. L'actualité internationale, l'inflation et les ruptures des chaînes d'approvisionnement liées à la pandémie continuent d'avoir des répercussions sur le secteur du bâtiment car elles entraînent une augmentation significative des coûts et un allongement des délais de livraison. Les incertitudes quant aux coûts diminueront considérablement à mesure que la phase préalable aux travaux progressera et que les

contrats de sous-traitance pour le bâtiment E auront été établis, ce qui devrait conduire à la conclusion d'un accord sur le prix maximum garanti. Pour atténuer ce risque, l'équipe chargée du projet analyse les réponses à l'appel d'offres et compare les coûts à ceux de lots comparables pour les bâtiments historiques afin de déterminer les éventuels facteurs de coût et d'encourager la concurrence ouverte et les analyses de valeur, l'objectif étant de réduire les coûts des contrats relatifs aux travaux et aux matériaux. Les variations du taux d'inflation prévu seront également examinées et surveillées de près de façon à s'assurer que les réponses à l'appel d'offres tiennent compte de ces variations et que les provisions pour imprévus correspondantes puissent être gérées à un niveau approprié et dans le cadre des prévisions des coûts du projet.

26. La méthode retenue pour calculer les provisions pour imprévus est demeurée inchangée depuis le troisième rapport d'étape annuel du Secrétaire général (A/71/403 et A/71/403/Corr.1).

V. Progrès accomplis

A. État d'avancement des activités

27. Pendant la période à l'examen, des progrès ont été accomplis dans la concrétisation d'étapes clés du projet, concernant les activités de conception, de passation de marchés et de construction :

a) Les activités de clôture et de remise pour le nouveau bâtiment permanent (bâtiment H) se sont poursuivies tout au long de la période à l'examen. Le marché relatif à la construction de ce bâtiment se trouve dans la période de garantie de deux ans, qui court jusqu'au 4 octobre 2023. Au cours de la période considérée, en collaboration avec l'équipe de gestion des installations, l'équipe de projet a continué de recenser les défauts couverts par la garantie, de gérer la levée des réserves restantes et de finaliser la remise des systèmes techniques encore en suspens. À compter de l'inspection finale prévue le 5 octobre 2023, et une fois que l'entrepreneur aura réglé tous les problèmes constatés lors de l'inspection, la majeure partie du bâtiment ne sera plus couverte par la garantie générale, à l'exception de certains éléments clés, tels que la façade et la toiture, qui resteront couverts par des extensions de garantie ;

b) Les travaux de rénovation des bâtiments historiques datant des années 1930 et 1950 ont continué de progresser : le projet a été pratiquement achevé et le bâtiment AC remis en mai 2023, et le bâtiment D en août 2023. Ces sections ont été remises en service, et des conférences se tiennent dans le bâtiment AC rénové depuis le 22 mai 2023. Les prévisions quant à l'achèvement des travaux restent très incertaines en raison des difficultés rencontrées lors des phases finales des sections en cours de rénovation, liées notamment au manque de main-d'œuvre dans les métiers clés et au délai d'approbation des instructions, des modifications au contrat et des travaux supplémentaires (résultant de besoins imprévus découverts pendant les travaux et de modifications) avant que l'entrepreneur ne soit contractuellement tenu de les exécuter, ainsi qu'au contexte économique qui a suivi la pandémie de COVID-19 et à la situation géopolitique en Europe. La combinaison de ces facteurs a eu des répercussions négatives sur le calendrier. Les travaux dans les sections A, AB et S1, bien que retardés, continuent de progresser vers les phases finales de travaux et d'essai et devraient être achevés au cours du premier semestre de 2024. La rénovation des deux autres bâtiments (bâtiments B et S2) devrait commencer après l'achèvement des travaux du bâtiment S1, de sorte qu'un espace temporaire puisse être mis à la disposition du personnel et que les activités puissent se poursuivre dans ces bâtiments ;

c) Les dernières technologies en matière d'audiovisuel sur IP (audiovisuel sur réseau informatique) ont été utilisées afin que le matériel et les technologies employés répondent à des standards de qualité reconnus dans le secteur pour les salles de conférence des bâtiments historiques, et sont maintenant pleinement fonctionnelles et utilisées dans le bâtiment AC. Les salles de conférence des bâtiments A et AB se trouvent maintenant dans la phase d'installation, et seront ensuite soumises à des tests finaux en vue de leur mise en service. Ces bâtiments, ainsi que le bâtiment de conférence temporaire, qui a été reconfiguré au cours du cycle précédent de présentation des rapports en une grande salle de conférence de 600 places, en prévision de la fermeture du bâtiment E, seront ainsi en mesure d'assurer la continuité des opérations et de répondre à la nécessité, pour les participantes et participants aux conférences, de se connecter et d'assister à distance aux conférences multilingues, grâce principalement à des logiciels et à des systèmes audiovisuels informatiques, lorsque le bâtiment E sera fermé pour rénovations, à partir de 2024 ;

d) Le contrat concernant le bâtiment E (contrat 3), construit dans les années 1970, a été signé en janvier 2023. L'équipe chargée du projet, ainsi que les parties prenantes de divers services de l'Office des Nations Unies à Genève, ont tenu une réunion de lancement de deux jours avec l'entrepreneur du bâtiment E en février 2023. L'entrepreneur a entamé la première phase d'examen dans le bâtiment E en février 2023 et travaille actuellement à la finalisation de la documentation de l'étude technique. La stratégie de passation des marchés pour la phase préalable aux travaux a également été approuvée et les premiers lots de travaux ont été soumis à un appel d'offres dans le but de convenir d'un prix maximal garanti en 2024 ;

e) L'entrepreneur chargé des travaux de rénovation a indiqué qu'en raison des effets combinés de la pandémie, des répercussions de la situation géopolitique sur la chaîne d'approvisionnement et de l'allongement continu des délais, il subissait d'importantes hausses de coûts supplémentaires qu'il s'efforçait de recouvrer. Ces coûts, en grande partie à la charge de l'entrepreneur car les risques sont prévus dans le prix maximum garanti, sont aussi liés aux délais et aux travaux supplémentaires découlant de modifications apportées au projet et de problèmes de conception. Toutefois, à l'heure actuelle, compte tenu de l'évolution constante de la situation et de la nécessité pour l'entrepreneur de faire valoir ses droits, l'ensemble des répercussions ne sont pas encore connues.

28. Depuis le précédent rapport d'étape, le projet a continué de subir des retards et des perturbations dans son calendrier. Dans la précédente révision du calendrier, présentée lors de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, il était prévu que l'ensemble des travaux du plan stratégique patrimonial soient achevés à la fin de l'année 2025, mais les travaux sont désormais susceptibles de se prolonger jusqu'en 2026. L'équipe de projet a pris des mesures proactives en collaboration avec l'entrepreneur pour réduire encore les retards. Comme indiqué ci-dessus, au deuxième trimestre de 2023, l'équipe de projet et l'entrepreneur ont commencé à suivre une approche allégée de la gestion des projets de construction, en travaillant en collaboration afin de créer un programme plus fiable et de s'attaquer aux causes profondes des retards. Grâce à cette méthode allégée, une version révisée du calendrier d'exécution d'ensemble du projet est en train d'être mise au point et sera publiée dans les mois à venir.

29. Malgré les retards qui ont été pris, les coûts du projet restent étroitement surveillés et demeurent sous contrôle, les coûts afférents aux travaux du bâtiment H étant désormais arrêtés et se situant dans les limites du budget initial. Les contrats relatifs aux travaux du bâtiment E et aux travaux de rénovation ont été attribués pour un montant inférieur au budget estimé et continuent d'être maintenus à ces niveaux. Cependant, compte tenu des dépenses supplémentaires relatives au projet du plan

stratégique patrimonial et à l'équipe de conception en raison du nouvel allongement des délais et des demandes de modifications, auxquelles s'ajoutent des coûts encore inconnus liés au coût maximal garanti qui seront établis pendant la phase préalable au lancement du chantier du bâtiment E, l'allongement du calendrier des travaux de rénovation signifie que, malgré une situation financière du projet relativement positive, il reste possible que l'équipe du projet ne soit pas en mesure d'exécuter tous les éléments du cahier des charges initial dans les limites du budget approuvé.

30. Afin d'atténuer ce risque, les prévisions de dépenses sont suivies tous les mois, les écarts sont examinés et le plan de dépenses est entièrement mis à jour à toutes les étapes importantes de l'exécution. Des réunions hebdomadaires sont organisées pour estimer les éventuelles hausses des coûts du projet. Les risques liés au projet continuent d'être examinés et analysés de manière approfondie, et des stratégies d'atténuation appropriées, telles que des analyses de valeur, continuent d'être élaborées et exécutées. Pour limiter encore les changements coûteux, l'équipe chargée du projet continue d'utiliser un mécanisme de traitement, d'analyse, de documentation et d'approbation des modifications de conception. Des analyses de valeur sont effectuées pour les bâtiments B et E et un certain nombre de modifications ont été apportées à la conception, ce qui a eu une légère incidence sur la phase d'étude technique concernant le bâtiment E. Toutefois, au cours de la période considérée, aucune modification de conception n'a eu d'impact significatif sur le projet du point de vue des coûts, du calendrier ou de la réalisation des objectifs.

31. Pour illustrer l'état d'avancement des travaux, on trouvera, à la figure III, un visuel des finitions extérieures du bâtiment H, vues depuis le bâtiment E, et, aux figures IV, V, VI, VII et VIII, des images des travaux de rénovation en cours dans le Palais, afin que l'on puisse se faire une idée concrète des progrès réalisés au cours de la période à l'examen.

Figure III
Nouveau bâtiment H terminé, vu de l'extérieur, janvier 2023

Figure IV
Test des dispositifs d'accessibilité, bâtiment AC, mars 2023

Figure V
Zone rénovée de la Salle des Pas Perdus du bâtiment AC, vue de l'intérieur, mai 2023

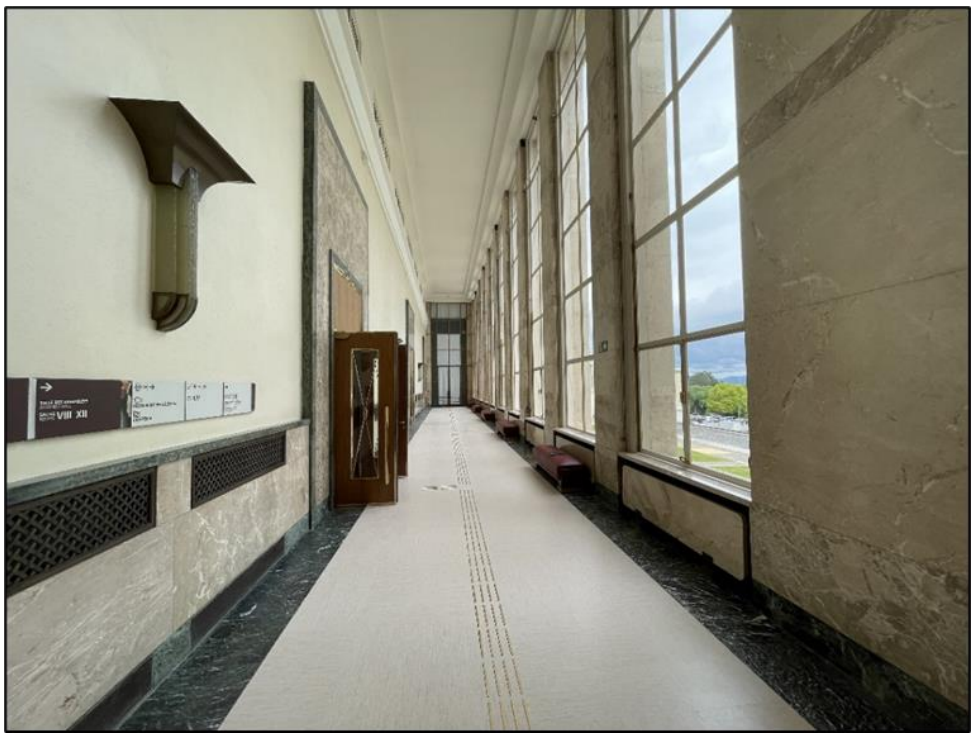

Figure VI
Éléments du patrimoine replacés dans les zones rénovées du bâtiment AC, avril 2023

Figure VII
Nouvelle configuration des postes de travail dans la salle III, mai 2023

Figure VIII
État du chantier de rénovation du bâtiment AC (nouvelles salles de réunion) en mai 2023

B. Attribution des marchés et gestion des contrats

32. La figure IX offre une vue schématique des bâtiments du Palais des Nations, accompagnée du calendrier actualisé d'exécution de la stratégie de passation des marchés.

33. Au cours de la période considérée, le contrat pour les travaux du bâtiment E a été attribué. La phase préalable aux travaux de construction, d'une durée d'un an, a démarré, et les premiers travaux dans le bâtiment E, notamment le désamiantage et le déshabillement et démantèlement de la tour de bureaux, démarreront dès qu'un nombre suffisant de salles de conférences seront disponibles et que les membres du personnel auront déménagé du bâtiment, ce qui est actuellement prévu pour la mi-2024.

34. Au cours de la période considérée, un contrat distinct a été établi pour les services de gestion des coûts, qui étaient jusque-là inclus dans le contrat du cabinet d'études principal, et est en vigueur depuis le 1er décembre 2022. La dissociation des deux contrats offrira une plus grande indépendance au (à la) consultant(e) en gestion des coûts.

Figure IX
Vue schématique du complexe du Palais des Nations et de la stratégie de passation des marchés

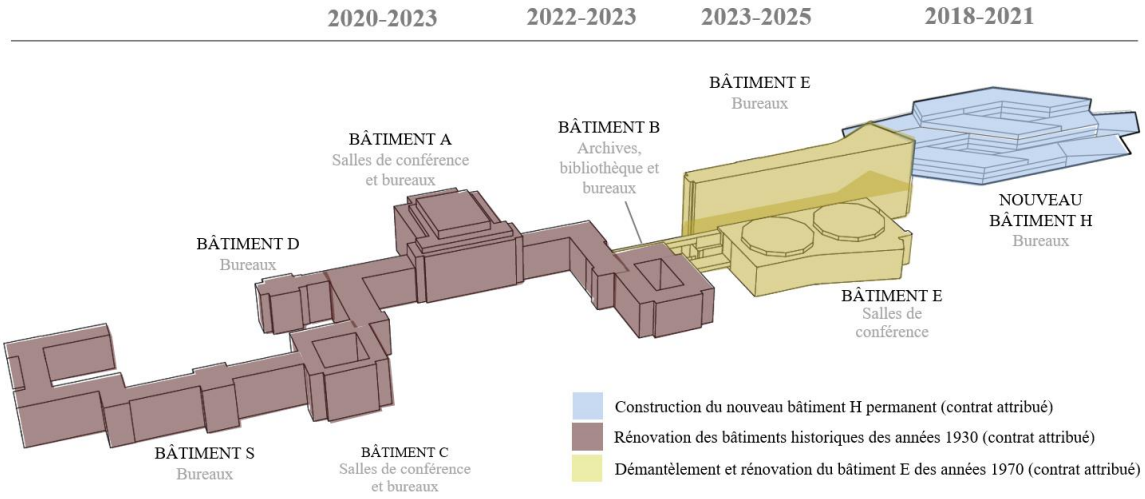

35. Étant donné que le contrat pour les travaux du bâtiment E a été récemment attribué, dans les limites du budget, tous les contrats majeurs du projet sont en place. L'équipe de direction se concentre désormais sur la phase d'exécution des travaux de rénovation.

C. Enseignements tirés

36. L'équipe chargée du plan stratégique patrimonial continue de tirer parti des enseignements en matière de de passation de marchés, d'adjudication des contrats et de mobilisation des parties prenantes, entre autres. Elle organise régulièrement des réunions de coordination avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens à New York afin d'examiner les difficultés rencontrées et de mettre en commun leurs expériences.

37. En mars 2023, l'Office des Nations Unies à Genève a accueilli la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi et son équipe pour prendre connaissance du plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations. Au cours de cette visite de quatre jours, la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève et ses collègues des équipes chargées de l'administration, des conférences, du plan stratégique patrimonial et de la transition ont présenté à leurs homologues de Nairobi les principaux aspects du projet, concernant notamment la gouvernance, l'accessibilité, la durabilité et les technologies liées aux services de conférence, ainsi que les enseignements et les meilleures pratiques tirés du projet.

38. La délégation de l'Office des Nations Unies à Nairobi a visité le campus de l'Office des Nations Unies à Genève, notamment le bâtiment H, l'installation de conférence temporaire et le chantier de rénovation du bâtiment historique du Palais des Nations. Compte tenu de l'écosystème unique d'acteurs présents dans la Genève internationale, la délégation a également saisi l'occasion pour visiter les installations de conférence d'autres organisations importantes dans la ville : l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Une séance d'information a également été organisée par le pays hôte dans le cadre de cette visite.

39. En mai 2023, l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial et les membres du personnel du Service de la gestion des installations de l'Office des Nations Unies à Genève se sont rendus à la conférence du réseau interorganisations des responsables de la gestion des installations, tenue à Rome, pour présenter un exposé sur les modalités de travail aménagées, la durabilité, les meilleures pratiques et les enseignements tirés du plan stratégique patrimonial. Cette conférence a été l'occasion d'échanger des idées et des bonnes pratiques avec les responsables de la gestion des installations et des travaux de construction de l'ensemble du système des Nations Unies.

40. En juin 2023, l'Office des Nations Unies à Genève a accueilli le (la) Chef de la Section des services généraux et de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique afin de discuter des enseignements tirés et des meilleures pratiques en matière de rénovation des salles de conférence.

D. Stratégies de gestion souple de l'espace de travail et optimisation de l'espace

41. Le Secrétariat applique les dispositions des stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans le nouveau bâtiment permanent, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Dans les bâtiments historiques du Palais, l'aménagement existant, essentiellement composé de bureaux individuels, demeurera l'environnement de travail prédominant ; on y ajoutera néanmoins un nombre limité de bureaux hybrides créés à dessein. En application d'une recommandation du Comité des commissaires aux comptes, des études sont en cours pour déterminer comment utiliser cet aménagement historique, ainsi que le bureau hybride et le nouveau bâtiment permanent, de manière plus souple pour optimiser davantage l'utilisation de l'espace au sein du Palais.

42. Au cours de la période considérée, le bâtiment H a continué d'être occupé par le personnel, et l'utilisation des espaces ouverts et des locaux auxiliaires, tels que les salles de réunion, les salles de projet et les espaces de travail aménagé, était satisfaisante. Le bâtiment H accueille 1 253 occupants, 601 utilisateurs finals et 652 utilisateurs temporaires. Les utilisateurs finals qui occupent le bâtiment sont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la majorité de la Division de l'administration (Bureau du Directeur, Service de gestion des ressources financières, Service de gestion des ressources humaines, Services centraux d'appui, Service des technologies de l'information et de la communication). Les utilisateurs temporaires sont le Cabinet de la Directrice générale, le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, la Commission économique pour l'Europe, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Global Executive Leadership Initiative, les Groupes du bâtiment et du génie du Service de la gestion des installations et le plan stratégique patrimonial des Services centraux d'appui de l'Office des Nations Unies à Genève. Certains de ces utilisateurs temporaires déménageront dans leurs bureaux rénovés au Palais et seront remplacés par de nouveaux utilisateurs temporaires jusqu'à ce que les travaux du plan stratégique patrimonial soient terminés et que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) s'installe dans le bâtiment.

43. Dans le bâtiment AC, où ont été réalisés les premiers travaux de rénovation et qui a ouvert en mai 2023, les nouveaux bureaux hybrides et salles de réunion ont été équipés de mobilier neuf. Les bureaux fermés ont été aménagés avec le mobilier existant. Dans les salles de conférence du bâtiment AC, les tables de conférence qui

font partie du patrimoine du Palais ont été adaptées pour accueillir les personnes en fauteuil roulant, tout en préservant le patrimoine des salles. En outre, l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial est en train de rénover soigneusement du mobilier qui fait partie du patrimoine du Palais et qui servira à équiper les salles de conférence et les bureaux qui font partie du patrimoine.

44. La préservation du patrimoine, objectif clé du plan stratégique patrimonial, continuera d'être assurée avec soin, en faisant appel aux services d'experts de l'équipe de gestion du plan stratégique et des autorités du pays hôte. Des réunions et ateliers sur des questions ayant trait à cette thématique sont programmés avec les autorités du pays hôte compétentes en la matière, selon les besoins.

45. L'optimisation et la planification de l'espace commenceront pour le personnel actuellement hébergé temporairement dans le Palais et dans le nouveau bâtiment permanent lorsqu'il déménagera dans les sections rénovées du Palais. L'attribution des espaces en vue des prochains déménagements temporaires dans le bâtiment H se fera également en optimisant davantage l'occupation des bureaux. Le projet vise à optimiser l'utilisation du bâtiment, ce qui suppose par exemple d'augmenter, dans la mesure du possible, le ratio d'utilisation des bureaux flexibles pour prendre en compte les conditions de travail adoptées après la pandémie par les groupes de travail concernés. Il est prévu d'optimiser l'espace des bâtiments rénovés d'une manière similaire, en tenant compte des bâtiments individuels historiques.

Occupation du complexe du Palais des Nations après l'achèvement du plan stratégique patrimonial

46. Dans le premier rapport annuel du Secrétaire général (A/68/372), la capacité finale des bâtiments rénovés du Palais des Nations était estimée à 3 507 occupants et postes de travail. Comme suite à l'adoption des stratégies de gestion souple dans le bâtiment H, le nombre total d'espaces de travail a été réduit afin d'accueillir les zones de collaboration et de soutien nécessaires pour favoriser un environnement de travail plus souple et efficace. Sans mesures supplémentaires d'optimisation de l'espace, le nombre prévu reste le même que celui figurant dans le neuvième rapport d'étape annuel et reproduit dans le tableau 3 à toutes fins utiles.

Tableau 3
Nombre prévu de postes de travail et d'occupants

	Capacité maximale après rénovation		
	Projection de référence (postes de travail et occupants)[a]	*Projection actuelle*	
Emplacement		*Espaces de travail*	*Occupants*
Bâtiment A	232	221	221
Bâtiment B	158	168	168
Bâtiment C	277	218	218
Bâtiment D	182	224	224
Bâtiment S	833	797	797
Bâtiment E	412	268[b]	268[b]
Nouveau bâtiment permanent (bâtiment H)	1 413	1 346	1 550
Postes de travail pour les participants aux conférences	–	172	172

Emplacement	Capacité maximale après rénovation		
	Projection de référence (postes de travail et occupants)[a]	Projection actuelle	
		Espaces de travail	Occupants
Capacité théorique résultant du partage des postes de travail dans les bâtiments historiques (état de référence)[c]	–	–	30
Total	**3 507**	**3 414**	**3 648**

[a] Données de référence issues du premier rapport annuel du Secrétaire général (A/68/372).

[b] Les chiffres relatifs au bâtiment E sont fournis à titre indicatif, l'étude technique complète n'ayant pas encore été achevée.

[c] On estime qu'un ratio d'affectation alternée des postes de travail de 11 personnes pour 10 postes pourrait être établi dans certains des nouveaux espaces hybrides, ce qui entraînerait une légère augmentation de la capacité (environ 30 personnes supplémentaires). L'Office des Nations Unies à Genève est en train de revoir le ratio pour donner suite à la recommandation récente du Comité des commissaires aux comptes.

47. Sur la base de la capacité d'accueil maximale de 3 648 personnes mentionnée dans le tableau 3, il est prévu que tous les espaces soient attribués. Les chiffres sont approximatifs pour le moment, dans la mesure où les effectifs des différentes entités établies au Palais des Nations fluctuent selon les années et ne peuvent pas être déterminés de manière définitive. Une capacité suffisante est maintenue pour compenser la fermeture progressive des différents bâtiments pendant les travaux de rénovation. Toutefois, à l'achèvement du projet de plan stratégique patrimonial, la capacité d'accueil maximale totale de l'Office des Nations Unies à Genève devrait être supérieure aux prévisions initiales, à savoir 3 507 occupants, en raison du lancement d'autres initiatives d'optimisation de l'espace dans le nouveau bâtiment permanent et dans les bâtiments rénovés.

48. Dans son dernier rapport sur le plan stratégique patrimonial, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que le plan rende compte chaque année du taux d'occupation. À cette fin, on trouvera dans le tableau 4 une première approximation calculée à partir des effectifs et de l'espace de travail disponible actuels. Cette analyse risque de donner lieu à plusieurs anomalies et sera affinée dans les années à venir.

Tableau 4
Nombre actuel d'espaces de travail disponibles et d'effectifs par bâtiment

Emplacement	Espaces de travail disponibles	Effectifs
Bâtiment A (en cours de rénovation)	–	–
Bâtiment B (avant rénovation)	158	158
Bâtiment C (en cours de rénovation)	–	–
Bâtiment D (en cours de rénovation)	–	–
Bâtiment S2	200	200
Bâtiment S1 (en cours de rénovation)	–	
Bâtiment E (avant rénovation)	1 000	1 000
Bâtiment E (après rénovation)	–	–
Nouveau bâtiment permanent (bâtiment H)	1 346	1 253

Emplacement	*Espaces de travail disponibles*	*Effectifs*
Bâtiments du campus non concernés par le plan stratégique patrimonial	200	200
Total	**2 904**	**2 811**

Note : D'après les données extraites quotidiennement concernant les effectifs présents au Palais des Nations, abstraction faite des périodes où le taux de fréquentation est généralement faible, comme pendant les vacances, la fréquentation moyenne sur l'ensemble de la semaine est d'environ 46 %, avec des pics à environ 54 %. Il convient de noter qu'il s'agit d'une moyenne qui ne prend pas en compte les personnes qui ne font pas partie du personnel, comme les stagiaires et les prestataires. Étant donné que le ratio entre le personnel affecté aux bâtiments et le nombre de postes de travail disponibles est près d'un pour un, le taux d'occupation moyen est donc d'environ 44,5 %, avec un pic à environ 52 %.

E. Encourager d'autres entités des Nations Unies à s'installer au Palais des Nations

49. Des demandes d'hébergement d'autres entités et organes des Nations Unies établis en vertu de mandats du Conseil des droits de l'homme continuent d'être reçues et des travaux sont en cours pour déterminer ces besoins au cas par cas. Comme indiqué précédemment, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Centre international de calcul des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'antenne du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants et le Programme alimentaire mondial se sont tous dits intéressés. En 2023, le bureau de liaison de l'UNESCO à Genève a également demandé qu'on lui attribue un espace dans le Palais. Le bureau de Genève du Fonds d'équipement des Nations Unies s'est récemment vu attribuer un espace de travail dans le bâtiment H. Lorsque des espaces supplémentaires seront disponibles, on attendra des organismes qu'ils appliquent les stratégies de gestion souple de l'espace de travail mises en place dans les bâtiments, nouveaux ou anciens, qu'ils occuperont.

F. Point sur les mesures prises pour éliminer les obstacles d'ordre physique ou technique ou touchant les communications que rencontrent les personnes handicapées

50. Comme indiqué dans les cinquième à neuvième rapports d'étape annuels du Secrétaire général (A/73/395, A/74/452, A/75/355, A/76/350, A/77/492), un plan général relatif à l'accessibilité a été élaboré par un cabinet de conseil spécialisé, et les recommandations issues des audits d'accessibilité des bâtiments, nouveaux ou anciens, continuent d'être appliquées aux différentes étapes de la conception du projet.

51. Pendant la période considérée, les travaux de rénovation de la section AC des bâtiments historiques se sont achevés et plusieurs mesures d'accessibilité ont été mises en place. Par exemple, un vaste réseau de bandes de guidage est aujourd'hui en place aux niveaux 0 et 3 afin de faciliter les déplacements des personnes malvoyantes dans les bâtiments S à E.

52. Les travaux visant à régler les problèmes d'accessibilité repérés par le Comité des commissaires aux comptes dans son quatrième rapport sur le plan stratégique

patrimonial progressent dans le bâtiment H. Au cours de la période considérée, les travaux sous les escaliers ont presque été achevés. L'équipe chargée du projet a pu réutiliser une partie des pierres existantes, ce qui a permis de réduire le coût des travaux. Pour le reste des interventions, elle est en train d'achever les études techniques en consultation avec l'équipe de conception et est en contact avec l'Équipe Services de gestion du Service de la gestion des installations de l'Office des Nations Unies à Genève pour mener les travaux dans le cadre des contrats existants.

53. Le cahier des charges du plan stratégique patrimonial prévoit l'installation de cartes multisensorielles aux trois principaux points d'entrée du Palais des Nations, qui serviront à orienter les personnes visitant le Palais. Ces cartes multisensorielles permettront aux personnes handicapées de s'orienter dans le complexe et seront équipées d'une surface tactile et d'un écran d'information comprenant un plan du Palais afin que les personnes ayant un handicap sensoriel puissent consulter les indications. D'autres fonctionnalités sont en cours de développement et l'équipe travaille avec un fournisseur pour mettre les cartes à disposition. L'entrepreneur du bâtiment E a commencé à travailler sur les plans de rénovation du bâtiment, qui intégrera des dispositifs d'accessibilité conformément à la stratégie de rénovation. En mars 2023, l'équipe de projet a organisé une visite du bâtiment AC rénové à l'intention des membres de l'Équipe de l'ONUG chargée de l'inclusion du handicap, qui ont pu voir et tester les principales voies de circulation et les installations accessibles décrites ci-dessus. Le groupe a accueilli favorablement les modifications apportées et s'est félicité de la facilité d'accès aux tables de conférence et aux podiums accessibles. L'équipe responsable du projet continuera de lui demander son avis et ses observations sur les questions d'accessibilité.

G. Incidences environnementales et réduction de la consommation d'énergie

54. Comme indiqué précédemment, l'un des objectifs du plan stratégique patrimonial est de réduire la consommation d'énergie du Palais des Nations d'au moins 25 % par rapport au niveau de référence de 2010, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport daté du 8 août 2011 [A/66/279, par. 11 c) iv)]. Cependant, afin de tenir compte de la date d'approbation du cahier des charges du plan stratégique patrimonial par l'Assemblée générale en décembre 2014 (résolution 69/262, sect. III), l'équipe du projet a collaboré avec le Comité des commissaires aux comptes pour créer une méthode de calcul actualisée conformément à la recommandation du Comité dans le document A/173/175.

55. L'objectif révisé de réduction de la consommation d'énergie à atteindre dans le cadre du plan stratégique patrimonial est désormais de 11,5 %, alors que le niveau de référence révisé de 2015 était de 25 %. Il convient de noter que, si la consommation d'énergie est en train de baisser, environ 600 espaces de travail supplémentaires ont été ajoutés au complexe, ce qui a augmenté les besoins énergétiques. La réduction ne concerne que la consommation d'énergie et non le coût des services publics de distribution.

Tableau 5
Données actualisées sur la réduction de la consommation d'énergie
(Unité : kWh)

Consommation d'énergie totale ajustée (2010)	59 263 913
Objectif à l'achèvement du projet de plan stratégique patrimonial (réduction de 25 %)	44 447 936
Réduction de la consommation d'énergie (2010 à 2015) (donation versée par la Suisse)[a]	(9 057 796)
Consommation totale d'énergie, déduction faite des économies déjà réalisées (niveau de référence de 2015)	50 206 117
Économies d'énergie escomptées à l'achèvement du plan stratégique patrimonial	5 758 182
Économies d'énergie par rapport à 2015 (en pourcentage)	11,5 %

[a] La donation de la Suisse a financé des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique antérieurs au plan stratégique patrimonial. Il s'agissait notamment de remplacer les fenêtres et les stores dans les bureaux, de remplacer des luminaires et d'automatiser le contrôle de l'éclairage dans les parties communes.

56. Bien que cet objectif soit ambitieux, l'équipe du plan stratégique patrimonial compte qu'il peut être atteint si la rénovation est effectuée conformément aux études techniques de référence, comme cela a été fait notamment grâce aux initiatives suivantes :

a) L'incidence environnementale du bâtiment H fait l'objet de contrôles rigoureux pour garantir un degré de performance équivalent au niveau Or de la certification Leadership in Energy and Environmental Design, reconnue à l'échelle internationale pour les bâtiments écologiques. Le nouveau bâtiment permanent fait l'objet d'un suivi sur deux ans pour optimiser sa consommation d'énergie et dispose d'une installation de panneaux photovoltaïques de plus de 450 m^2. Les panneaux photovoltaïques du bâtiment H ont une capacité de production d'environ 50,2 kWc pour 152 panneaux solaires ;

b) Les bâtiments anciens du Palais des Nations et le nouveau bâtiment H ont été déclarés, à l'issue de la phase de conception et à titre provisoire, respectueux des normes d'efficacité énergétique Minergie, programme de certification suisse pour les bâtiments à faible consommation d'énergie ;

c) Le centre énergétique du bâtiment E a été modernisé pour être connecté au réseau hydrothermique du lac Léman, une solution 100 % renouvelable qui utilise l'eau du lac pour refroidir et chauffer les bâtiments du campus. Il devrait être prêt à être utilisé d'ici à la fin de l'année 2023. Le centre a été rendu possible grâce à une subvention du canton de Genève, qui contribuera à financer les travaux.

H. Technologies de l'information et des communications, dispositifs audiovisuels et systèmes de radiodiffusion et de conférence

57. Les efforts de coordination avec le Service des technologies de l'information et de la communication de l'Office des Nations Unies à Genève se sont poursuivis afin d'assurer la continuité des activités du réseau informatique sur le campus pendant les travaux de rénovation et pour veiller à ce que l'installation des équipements techniques dans leur configuration finale se déroule comme prévu.

58. L'Office des Nations Unies à Genève a maintenu la continuité des activités pour les réunions prévues au calendrier, malgré les difficultés liées à l'allongement des délais des travaux de rénovation. Le projet continue de permettre à l'Office de mettre à niveau son système de conférences pour répondre à la demande accrue en matière de fonctionnalités et de capacités. Il est prévu d'améliorer la capacité et la sécurité du réseau informatique et de communications et des équipements des salles de conférence, de traiter les transmissions vidéo et audio selon le protocole Internet standard et d'optimiser les opérations de soutien depuis un centre de contrôle.

59. Au cours de la période considérée, la conception des systèmes de radiodiffusion et de conférence a continué d'être mise à jour comme prévu, en collaboration avec l'entrepreneur chargé des travaux de rénovation, afin de mettre en place un studio de l'UNTV rénové qui soit en mesure de faire face à la demande accrue de diffusions sur le Web.

I. Sécurité incendie et sécurité des personnes

60. Comme indiqué dans les rapports d'étape précédents, les bâtiments anciens sont rénovés pour améliorer les mesures de sécurité incendie et de sécurité des personnes afin de protéger les occupants, conformément à la réglementation anti-incendie et aux codes de construction du pays hôte, tout en prenant en compte les questions d'ordre patrimonial touchant le Palais des Nations. Les autorités du pays hôte ont confirmé qu'elles approuvaient les mesures de conception proposées en vue des travaux de rénovation. Un professionnel de la sécurité incendie indépendant et certifié, agréé par les autorités de lutte contre les incendies du pays hôte, a été engagé pour veiller à la parfaite conformité des travaux effectués sur place avec les permis. Pour les bâtiments ouverts aux délégations et aux visiteurs, à savoir les bâtiments A, AB et AC, l'expert de la sécurité incendie du pays hôte a également effectué des inspections supplémentaires de sécurité incendie et de sécurité des personnes pour s'assurer davantage de cette conformité.

J. Continuité des opérations

61. Durant la période considérée, l'application des exigences formulées par les parties prenantes ainsi que des mesures visant à garantir la continuité des activités s'est poursuivie sans accrocs. Le bâtiment AC est maintenant terminé et la nouvelle salle de presse est en service. Le plan détaillé de continuité des opérations prévoit également le raccordement à des solutions de secours pour l'alimentation électrique, les technologies de l'information et les systèmes audiovisuels à chaque fois que des travaux de rénovation seront effectués dans des locaux techniques sensibles du Palais.

62. Afin d'assurer la continuité des services médicaux, un espace temporaire a été créé dans le bâtiment S2 pour accueillir le service médical, lequel comprend un laboratoire, une infirmerie et des salles de consultation médicale. Malgré les travaux en cours au sous-sol du Palais, la continuité des activités de la cafétéria principale du Palais a été assurée.

63. Une stratégie de continuité des opérations est en train d'être mise au point pour permettre à l'imprimerie, à la bibliothèque et aux archives, ainsi qu'aux entités extérieures (comme la succursale d'UBS), de rester en service pendant les travaux de rénovation. Afin d'y parvenir, des discussions ont été lancées avec les parties prenantes concernées en vue d'intégrer pleinement les besoins en matière de construction aux activités quotidiennes du personnel des Nations Unies.

64. Pendant la période considérée, des réunions ont continué d'être organisées avec les équipes de la Section de la gestion des installations, du Service de la sécurité et de la sûreté et du Service des technologies de l'information et de la communication de l'Office des Nations Unies à Genève pour garantir la continuité des opérations. Les questions se posant en matière de continuité des opérations sont évaluées quotidiennement pendant les activités de construction et, si le calendrier des travaux influe sur cette continuité, les équipes techniques évaluent les répercussions et examinent les mesures d'atténuation éventuelles avec l'entrepreneur.

65. Les tranches de travaux de rénovation des bâtiments existants sont les mêmes que dans le rapport précédent et sont à nouveau présentées à toutes fins utiles dans la figure X.

Figure X
Représentation en trois dimensions des tranches de travaux de rénovation des bâtiments anciens

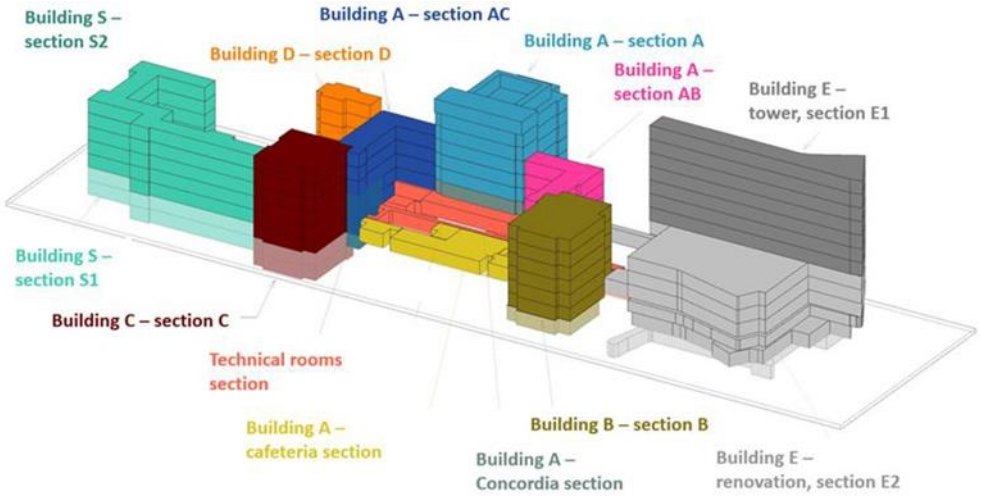

66. La fermeture d'un nombre important de salles de conférence a réduit la capacité de l'Office des Nations Unies à Genève à accueillir des manifestations et des réunions. Cependant, toutes les réunions inscrites au calendrier ont continué d'avoir lieu. Le bâtiment de conférence temporaire continuera de fournir des capacités d'accueil supplémentaires pendant toute la durée des travaux de rénovation. Suite à sa reconfiguration, le centre de conférence temporaire peut désormais accueillir 600 personnes, ce qui permet d'assurer la continuité des conférences au Palais des Nations. De septembre 2020 au 31 juillet 2023, le taux d'occupation du bâtiment de conférence temporaire a atteint une capacité globale de 60 %, avec des pics pendant les mois de février, mars et mai 2023, respectivement de 73 %, 87 % et 77 %. En juin et juillet 2023, le taux d'utilisation était respectivement de 68 % et 38 %. Le centre de conférence temporaire continuera de remplacer la Salle des Assemblées jusqu'à la fin de ses travaux de rénovation et sa remise en service.

K. Calendrier d'exécution du projet

67. Les grandes étapes du projet sont illustrées dans la figure XI :

a) Signature du contrat pour le bâtiment E en janvier 2023 ;

b) Achèvement de l'essentiel des travaux de construction de la première section des bâtiments historiques (AC) le 12 mai 2023 ;

c) Achèvement de l'essentiel des travaux de construction du bâtiment D le 24 août 2023 ;

d) L'inspection d'achèvement des travaux du bâtiment H devrait avoir lieu en octobre 2023. Les activités nécessaires à la levée des réserves, à la remise en service des systèmes et à la correction des défauts continueront d'être achevées en 2023 ;

e) Poursuite en 2022, en 2024 et jusqu'en 2025 des travaux de rénovation des bâtiments historiques du Palais datant des années 1930 et 1950 ;

f) Désignation de l'entrepreneur chargé de la phase 2.2 (Rénovation et démantèlement du bâtiment E datant des années 1970), puis lancement de la phase préalable aux travaux, qui comprend l'achèvement des études techniques, pendant le reste de l'année 2023 et le premier semestre de 2024 ; fermeture du bâtiment E pour rénovations subordonnée à l'achèvement et à la remise en service complète des salles de conférence rénovées des bâtiments A, AB et AC ;

g) Achèvement progressif des principales phases subsidiaires relatives à la rénovation des bâtiments historiques des années 1930 (bâtiments S1, A et AB) pendant le premier semestre de 2024 et achèvement progressif des dernières phases subsidiaires (bâtiments C, S2, B et cafétéria) de 2024 au second semestre de 2025 ;

h) Achèvement de la rénovation du bâtiment E en 2026 ;

i) Échéance des délais de garantie après l'achèvement des travaux pour tenir compte des évaluations postérieures à l'achèvement et à l'installation, du versement de la retenue de garantie, de la mise en service saisonnière des équipements et d'autres activités de clôture relatives à la qualité et des finances reflétant la période de garantie de deux ans associée à chacun des principaux contrats.

68. En plus des difficultés externes mentionnées précédemment, les exigences de conformité à la réglementation anti-incendie et la réception des documents et des supports de formation nécessaires à l'exploitation des bâtiments ont repoussé la fin des premiers travaux des bâtiments historiques au milieu de l'année 2023. Par ailleurs, comme c'est généralement le cas lors de la rénovation de bâtiments historiques, les travaux de rénovation comportent des risques sous la forme de tâches imprévues qui peuvent retarder l'achèvement des différentes tranches. C'est le cas du bâtiment A, dont les travaux ont été retardés par la découverte d'une structure en béton à proximité de la Salle des Assemblées, bien que cela n'ait pas eu de répercussions sur le chemin critique global du plan stratégique patrimonial. Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur du plan stratégique patrimonial et de sa longue durée, il fallait également améliorer la conception des systèmes audiovisuel, mécanique et électrique, ce qui a repoussé davantage la date d'achèvement des tranches S1, A et AB au premier semestre de 2024.

69. Le dernier calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial a été impacté par les éléments mentionnés ci-dessus, qui ont allongé d'au moins six mois la durée globale du projet. L'achèvement de la rénovation des bâtiments historiques (phase 2.1) est donc maintenant prévu pour 2025 et il est peu probable que le démantèlement de la tour du bâtiment E et la rénovation du podium (phase 2.2) commencent avant la mi-2024, ce qui signifie que l'on peut prévoir l'achèvement des travaux pour 2026.

70. Grâce à la mise en œuvre de la méthode de gestion allégée mentionnée plus haut, une version révisée du calendrier d'exécution d'ensemble du projet est en train d'être mise au point et, une fois achevée, sera publiée dans les mois à venir.

Figure XI

Calendrier d'exécution du projet

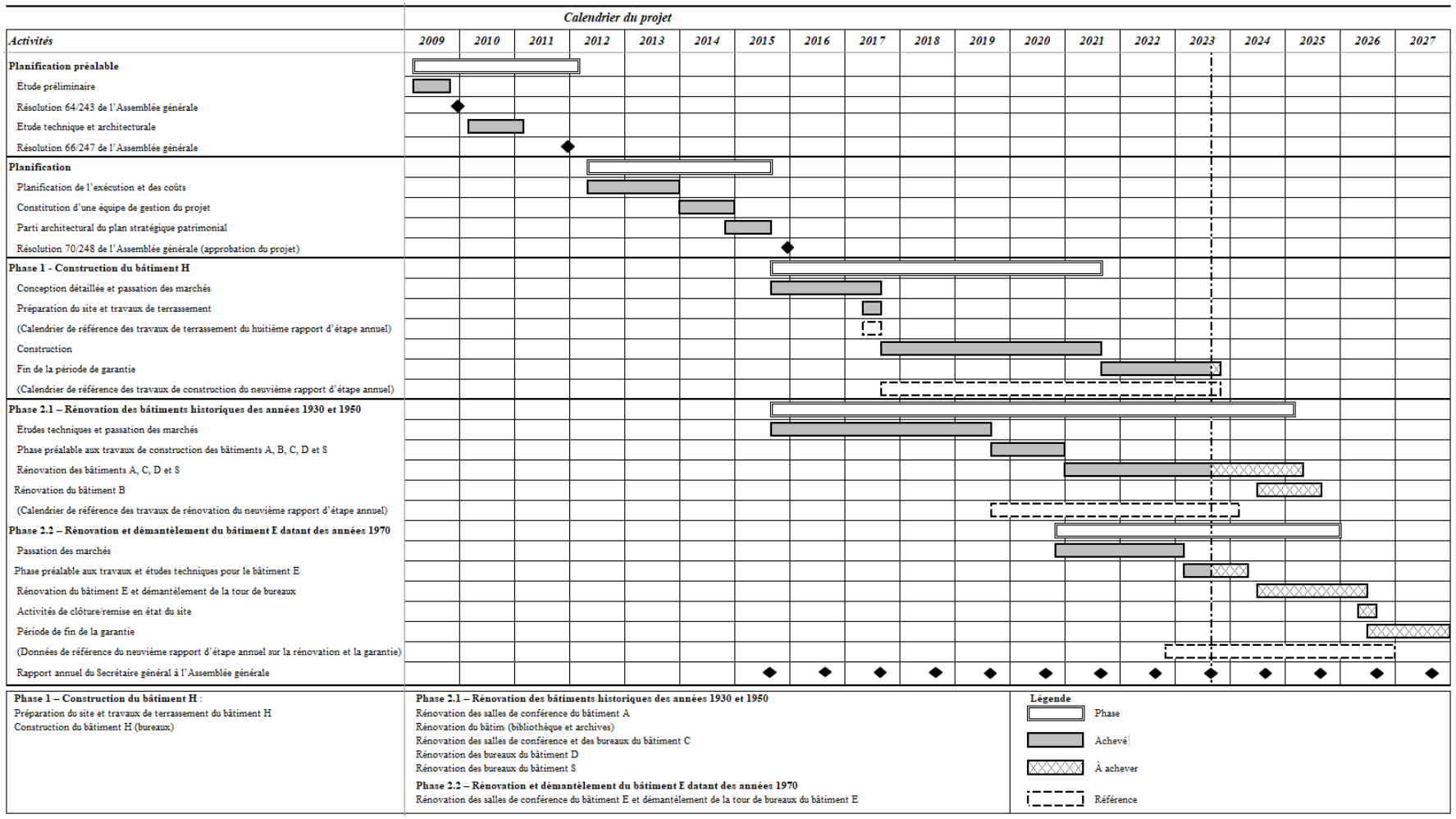

71. Le tableau 6 présente les dates des principales étapes du projet stratégique patrimonial et fournit des informations et des explications sur les retards et les améliorations du calendrier par rapport au précédent rapport d'étape :

Tableau 6
Calendrier actualisé sous forme de tableau, par rapport au calendrier figurant dans le rapport précédent

	Dans le rapport actuel		*Dans le rapport précédent (A/77/492)*			
Phase/phase subsidiaire	*Début*	*Fin*	*Début*	*Fin*	*Changement de la date de fin*	*Motifs et observations*
1. Planification préalable	**Mars 2009**	**Février 2012**	**Mars 2009**	**Février 2012**	**Pas de changement**	**–**
i) Étude préliminaire	Mars 2009	Octobre 2009	Mars 2009	Octobre 2009	Pas de changement	–
ii) Étude technique et architecturale	Mars 2010	Février 2011	Mars 2010	Février 2011	Pas de changement	–
2. Planification	**Mai 2012**	**Août 2015**	**Mai 2012**	**Août 2015**	**Pas de changement**	**–**
i) Planification de l'exécution et des coûts	Mai 2012	Décembre 2013	Mai 2012	Décembre 2013	Pas de changement	–
ii) Constitution d'une équipe de gestion du projet	Janvier 2014	Décembre 2014	Janvier 2014	Décembre 2014	Pas de changement	–
iii) Parti architectural du plan stratégique patrimonial	Novembre 2014	Août 2015	Novembre 2014	Août 2015	Pas de changement	–
3. Phase 1 – Construction du bâtiment H	**Octobre 2015**	**Septembre 2021**	**Octobre 2015**	**Septembre 2021**	**Pas de changement**	**–**
i) Conception détaillée et passation des marchés	Octobre 2015	Août 2017	Octobre 2015	Août 2017	Pas de changement	–
ii) Préparation du site et travaux de terrassement	Avril 2017	Août 2017	Avril 2017	Août 2017	Pas de changement	–
iii) Construction	Septembre 2017	Octobre 2021	Septembre 2017	Octobre 2021	Pas de changement	–
iv) Fin de la période de garantie	Octobre 2021	Octobre 2023	Octobre 2021	Octobre 2023	Pas de changement	–
4. Phase 2.1 – Rénovation des bâtiments historiques des années 1930 et 1950	**Octobre 2015**	**Août 2025**	**Octobre 2015**	**Mars 2024**	Prolongation de 17 mois	Prolongation due aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, à la modernisation des cabines d'interprétation et à l'amélioration du système audiovisuel
i) Études techniques et passation des marchés	Octobre 2015	Novembre 2019	Octobre 2015	Novembre 2019	Pas de changement	Achevé
ii) Phase préalable aux travaux de construction des bâtiments A, B, C, D et S	Novembre 2019	Décembre 2020	Novembre 2019	Décembre 2020	Pas de changement	Achevé

Phase/phase subsidiaire	*Dans le rapport actuel*		*Dans le rapport précédent (A/77/492)*		*Changement de la date de fin*	*Motifs et observations*
	Début	*Fin*	*Début*	*Fin*		
iii) Rénovation des bâtiments A, C, D et S	Janvier 2021	Avril 2025	Janvier 2021	Mars 2024	Prolongation de 13 mois	Voir ci-dessus la phase 2.1 Rattrapage de 4 mois : optimisation de l'organisation des tranches de travaux afin de commencer plus tôt les autres tranches
iv) Rénovation du bâtiment B	Juin 2024	Août 2025	Janvier 2023	Mars 2024	Prolongation de 17 mois	Voir ci-dessus la phase 2.1
5. Phase 2.2 – Rénovation et démantèlement du bâtiment E datant des années 1970	**Décembre 2020**	**Juin 2026**	**Décembre 2020**	**Janvier 2025**	Prolongation de 16 mois	Voir ci-dessus la phase 2.1 La fermeture du bâtiment E dépend de la remise en service des salles de conférence rénovées des bâtiments A et AB
i) Passation des marchés	Décembre 2020	Janvier 2023	Décembre 2020	Septembre 2022	Prolongation de 4 mois	Prolongation due au temps supplémentaire nécessaire à la finalisation du contrat
ii) Phase préalable aux travaux et études techniques pour le bâtiment E	Janvier 2023	Mars 2024	Septembre 2022	Septembre 2023	Prolongation de 6 mois	Voir ci-dessus la phase 2.2 i) La phase préalable aux travaux a été prolongée de 2 mois en raison de la fermeture du bâtiment E
iii) Rénovation du bâtiment E et démantèlement de la tour de bureaux	Juillet 2024	Juin 2026	Février 2023	Janvier 2025	Prolongation de 16 mois	Voir ci-dessus la phase 2.2
iv) Activités de clôture/ remise en état du site	Juillet 2026	Septembre 2026	Janvier 2025	Avril 2025	Prolongation de 16 mois	Voir ci-dessus la phase 2.2
v) Fin de la période de garantie	Juillet 2026	Juin 2028	Février 2025	Janvier 2027	Prolongation de 16 mois	Voir ci-dessus la phase 2.2

VI. Dépenses et coûts prévus

72. Le tableau 7 présente le dernier plan de dépenses révisé qui tient compte de l'état d'avancement actuel du projet et des prévisions relatives aux crédits nécessaires pour atteindre les objectifs approuvés dans le cahier des charges, lesquelles restent fondées sur le budget maximum approuvé (836,5 millions de francs suisses).

Tableau 7

État récapitulatif des prévisions de dépenses relatives au plan stratégique patrimonial (2014-2027)

(En milliers de francs suisses)

	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*Total*
Construction d'un nouveau bâtiment	–	–	–	10 599	27 612	30 486	41 577	10 247	134	237	735	–	642	–	122 269
Travaux de rénovation	–	–	–	–	75	12 464	19 405	78 402	87 169	46 937	62 332	98 712	38 008	–	443 503
Démantèlement de sept étages du bâtiment E	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 278	2 611	7 833	–	–	11 722
Coûts associés	–	–	–	316	1 005	262	3 295	5 681	2 746	1 108	2 142	2 090	1 644	–	20 289
Services de consultants	1 705	23 685	36 857	9 096	16 073	11 765	12 505	9 477	8 855	8 861	7 480	7 971	4 177	92	158 599
Gestion de projet	1 268	2 890	3 981	4 002	3 688	4 040	4 421	3 854	4 333	4 380	4 671	4 460	4 020	968	50 977
Hausse des coûts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	85	250	276	61	672
Sous-total	**2 973**	**26 575**	**40 838**	**24 013**	**48 453**	**59 016**	**81 202**	**107 661**	**103 237**	**62 800**	**80 056**	**121 317**	**48 768**	**1 120**	**808 030**
Imprévus	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 171	8 685	13 155	5 269	115	28 395
Hausse des coûts liée aux imprévus	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	13	26	29	7	75
Total	**2 973**	**26 575**	**40 838**	**24 013**	**48 453**	**59 016**	**81 202**	**107 661**	**103 237**	**63 971**	**88 754**	**134 497**	**54 066**	**1 242**	**836 500**

73. Les prévisions de dépenses révisées correspondant aux coûts de base du projet (coûts hors réserve pour imprévus) s'élèvent actuellement à 808,0 millions de francs suisses, ce qui est supérieur de 46,6 millions de francs suisses aux prévisions figurant dans le neuvième rapport d'étape annuel. Cette augmentation s'explique principalement par l'extension du calendrier et l'augmentation du nombre de modifications apportées aux travaux pendant la période considérée.

74. Les dépenses effectivement engagées pour l'ensemble du projet s'élèvent à 546,0 millions de francs suisses pour la période allant de 2014 au 31 juillet 2023, et celles prévues pour le reste de 2023 sont estimées à 11,9 millions de francs suisses (voir les tableaux 8 et 9). Les dépenses ventilées par type pour chaque source de financement sont présentées dans les tableaux A.I.1, A.I.2 et A.I.3 de l'annexe I.

Tableau 8
Montant total des crédits approuvés et prévisions de dépenses, par source de financement (2014-2023)

(En milliers de francs suisses)

	(A)	*(B)*	*(C)*	*(D = B + C)*	*(D = B + C)*	*(F = D/E)*
Source de financement	*Financement 2014-2023*	*Dépenses au 31 juillet 2023*	*Dépenses prévues d'août à décembre 2023*	*Dépenses totales prévues pour 2014-2023*	*Budget approuvé en 2015*[a]	*Taux d'exécution du budget (pourcentage)*
Montants cumulés approuvés (contributions des États Membres)	307 431,4	281 372,2	5 109,6	286 481,7	436 500,0	65,6
Montants cumulés prévus (prêt de la Suisse)	276 100,0	264 413,9	6 834,3	271 248,2	400 000,0	67,8
Autres montants cumulés (autres sources)	210,5	210,5		210,5	–	–
Total	**583 741,9**	**545 996,6**	**11 943,9**	**557 940,4**	**836 500,0**	**66,7**

[a] Voir la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale.

Tableau 9
Montant total des crédits approuvés, des dépenses prévues et des provisions pour imprévus[a], par catégorie de coût (2014-2023)

(En milliers de francs suisses)

	(A)	*(B)*	*(C)*	*(D = B + C)*	*(D = B + C)*	*(F = D/E)*
Catégorie de coût	*Financement 2014-2023*	*Dépenses au 31 juillet 2023*	*Dépenses prévues d'août à décembre 2023*	*Dépenses totales prévues pour 2014-2023*	*Budget approuvé en 2015*[b]	*Taux d'exécution du budget (pourcentage)*
Construction et rénovation	389 790,8	359 335,6	8 254,2	367 589,8	609 651,9	60,3
Études techniques, services de consultants et experts extérieurs	127 218,1	138 112,0	868,5	138 980,5	127 307,7	109,2
Coûts associés	27 176,2	13 658,9	854,1	14 513,0	58 366,7	24,9
Équipe chargée de la gestion du projet et équipe opérationnelle spécialisée	38 937,2	34 460,2	1 945,9	36 406,1	40 373,9	90,2
Déplacements	619,6	429,9	21,2	451,1	799,8	56,4
Total	**583 741,9**	**545 996,6**	**11 943,9**	**557 940,5**	**836 500,0**	**66,7**

[a] Les imprévus sont inclus dans les catégories de coûts pertinentes.
[b] Voir la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale.

75. Le montant cumulé des dépenses financées au moyen des contributions des États Membres s'élevait à 281,4 millions de francs suisses au 31 juillet 2023, et celui des prévisions de dépenses jusqu'à la fin de 2023 s'établit actuellement à 286,5 millions de francs suisses (voir le tableau A.I.1 de l'annexe I), ce qui signifie que le solde des crédits à ouvrir et des contributions à recouvrer devrait être d'environ 20,9 millions de francs suisses à la fin de l'année. Ce montant pourrait cependant varier en fonction de l'avancement des travaux d'ici à la fin de 2023 et selon que les provisions pour imprévus sont employées ou non.

76. Dans son précédent rapport d'étape, le Secrétaire général a signalé que le montant des fonds prévus au titre du prêt consenti par la Suisse d'ici à la fin de 2023 s'élèverait à 328,0 millions de francs suisses. En décembre 2022, le Secrétariat a fait savoir que le montant des fonds prévus au titre du prêt consenti par la Suisse d'ici à la fin de 2023 s'élèverait à 297,6 millions de francs suisses. En raison de la mise à jour du calendrier d'exécution, le montant cumulé des dépenses qui devraient être financées au moyen de ce prêt d'ici à la fin de 2023 a été légèrement révisé pour atteindre 271,2 millions de francs suisses (voir le tableau A.I.2 de l'annexe I).

77. Le montant cumulé des dépenses financées par d'autres sources correspond à des contributions volontaires de l'Andorre, de la Chine, de Monaco et du Monténégro (voir le tableau A.I.3 de l'annexe I). Les dépenses prévues (d'un montant cumulé de 0,2 million de francs suisses à la fin de 2023) se rapportent aux activités de conception et de rénovation financées au moyen de ces contributions.

VII. Financement

A. Accord de prêt avec le pays hôte

78. Comme indiqué dans le document A/77/492, la totalité du montant de 125,1 millions de francs suisses provenant du prêt à taux zéro consenti par le pays hôte a été dépensée pour le nouveau bâtiment H. Le prêt continue d'être utilisé pour financer les travaux de rénovation. Au nom de l'Organisation, le Secrétaire général tient à manifester une nouvelle fois sa reconnaissance au pays hôte pour l'appui qu'il fournit à la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial, et aux États Membres pour leur contribution au financement de ce plan, à la fois directement, par la mise en recouvrement, et au moyen du remboursement des futures annuités du prêt.

B. Plan circonstancié de remboursement du prêt octroyé par le pays hôte

79. Le nouveau bâtiment, le bâtiment H, étant maintenant occupé depuis mai 2021, le remboursement sur 50 ans du prêt a commencé en décembre 2021. Le remboursement de la partie du prêt destinée à la rénovation devrait commencer à la fin du mois de décembre 2026, c'est-à-dire l'année durant laquelle les travaux de rénovation du bâtiment E devraient être achevés.

80. Dans ses résolutions 74/263, 75/253 et 77/263, l'Assemblée générale a décidé que les remboursements annuels des emprunts contractés auprès du pays hôte seraient financés au moyen du budget ordinaire jusqu'à ce qu'elle en décide autrement. Les remboursements du prêt ont été inscrits au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2022, 2023 et 2024.

C. Gestion des imprévus

Méthode

81. Comme indiqué dans les rapports d'étape précédents, la gestion des imprévus repose sur l'analyse prévisionnelle effectuée par le cabinet indépendant de gestion des risques (voir la section IV ci-dessus).

82. Dans le cadre du projet, on a opté pour un modèle consistant à recalculer les risques chaque trimestre au moyen de la méthode de simulation de Monte-Carlo et de logiciels spécialisés, en se fondant sur l'inventaire des risques recensés, la probabilité de leur occurrence et les coûts qu'ils pourraient entraîner. Le niveau de référence choisi pour ce projet, qui est celui en vigueur dans le secteur, correspond à une provision suffisante pour couvrir toutes les combinaisons possibles de risques et d'incertitudes à un niveau de confiance de 80 %. Cela n'a pas changé pendant la durée du projet.

Analyse

83. Comme le montre la figure XIII, le montant de 28,5 millions de francs suisses de provisions pour imprévus est toujours disponible pour réaliser le budget dans les limites de l'enveloppe budgétaire, dont le niveau de confiance est inférieur à 1 %. La figure XII indique que des budgets d'urgence de 60,2 millions de francs suisses et 67,9 millions de francs suisses seraient nécessaires pour atteindre les objectifs de niveau de confiance de 50 % et 80 %, respectivement, recommandés par le Comité des commissaires aux comptes. Un niveau de confiance de 80 % est également l'objectif de l'Organisation pour les projets de construction mondiaux. Les provisions pour imprévus d'un montant de 67,9 millions de francs suisses (valeur de P80), qui seraient requises pour atteindre l'objectif de l'Organisation, dépassent actuellement les coûts approuvés du projet de 39,5 millions de francs suisses.

Figure XII
Évolution des provisions pour imprévus disponibles et recommandées
(En millions de francs suisses)

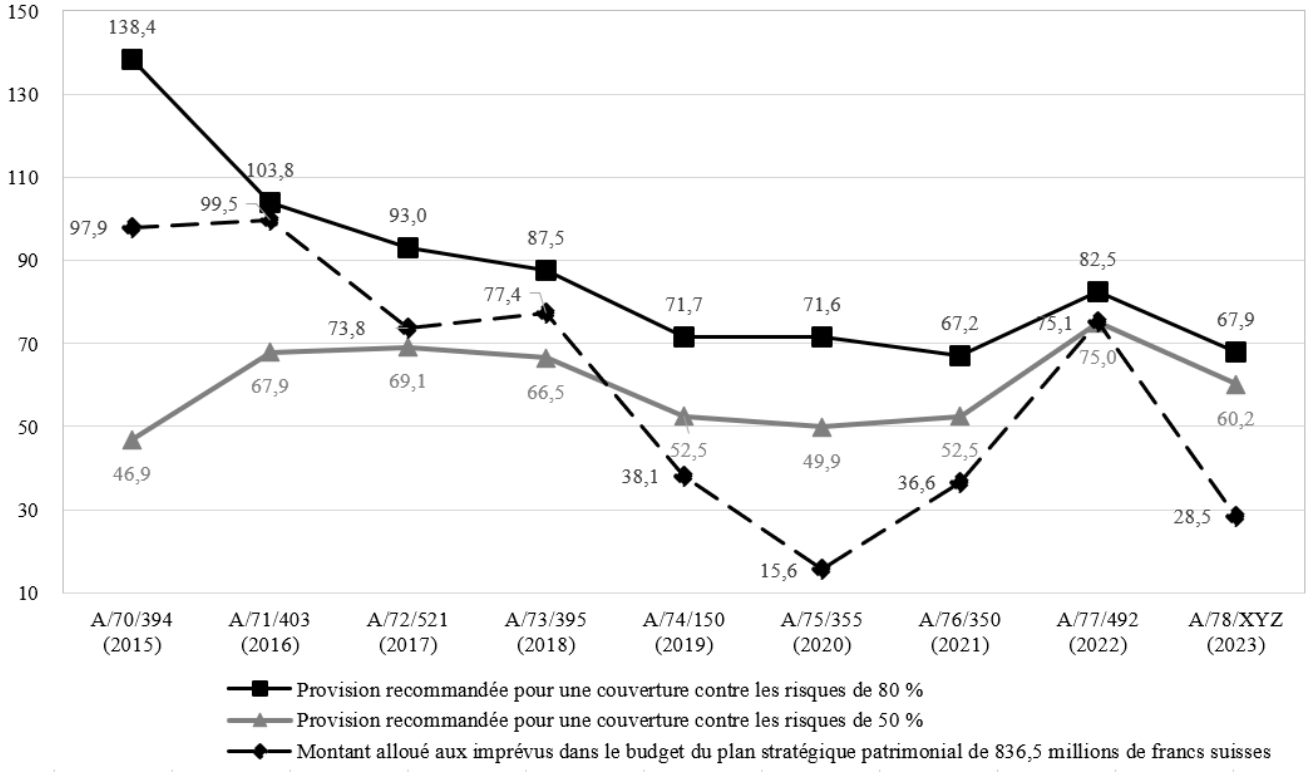

Figure XIII
Évolution des coûts de base estimatifs du projet et des provisions pour imprévus disponibles et recommandées
(En millions de francs suisses)

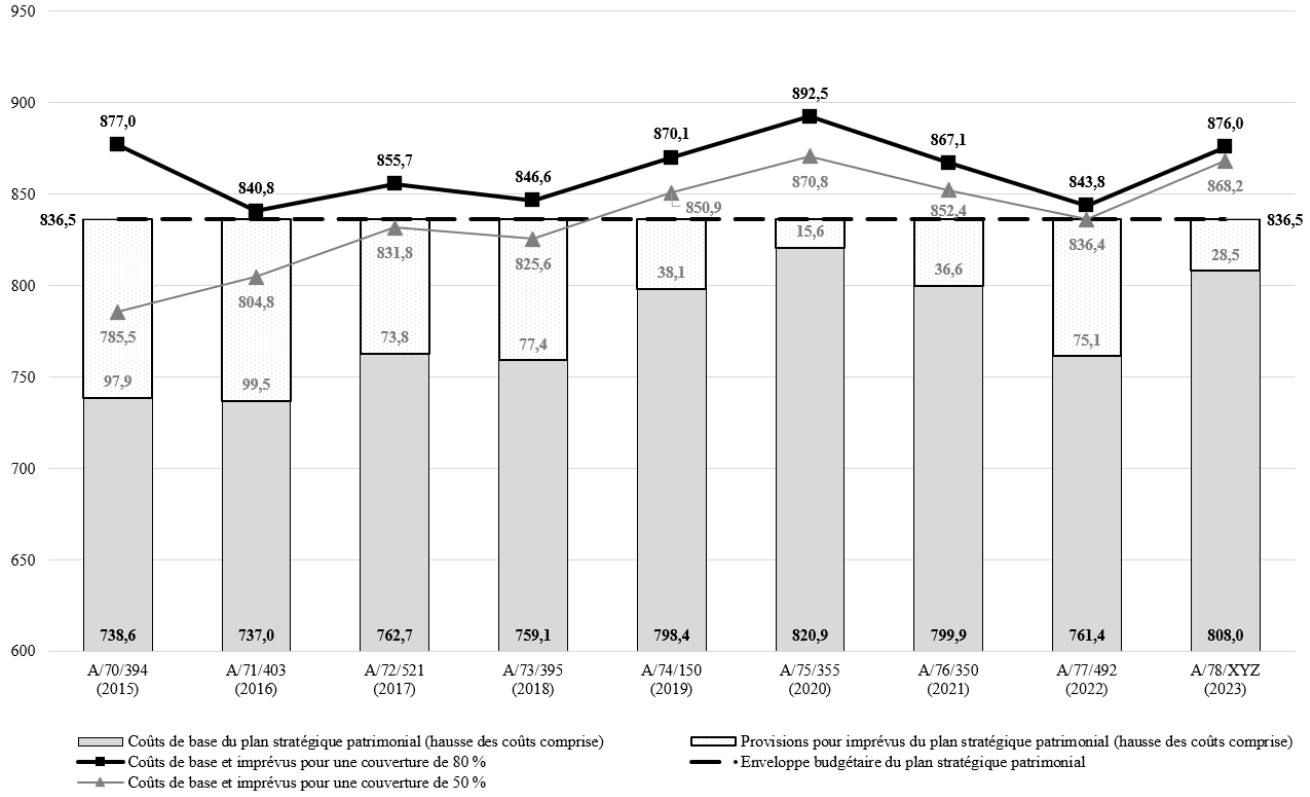

Stratégie d’atténuation

84. Comme indiqué dans les précédents rapports du Secrétaire général, la stratégie d’atténuation a consisté à tirer parti de la phase préalable aux travaux prévue dans le contrat de rénovation des bâtiments historiques pour se faire une idée précise du prix de marché de chacune des composantes du projet et mettre à profit l’expérience, les connaissances et le positionnement de l’entrepreneur pour recenser de nouvelles possibilités en matière d’analyse de la valeur. Cette méthode s’est révélée efficace pour le contrat de rénovation, et est aussi utilisée pour le contrat de construction de l’immeuble E, qui se trouve actuellement dans la phase préalable aux travaux.

85. De plus, le contrat à prix maximum garanti pour les travaux de rénovation et les travaux de construction du bâtiment E prévoit un dispositif de partage des économies incitant l’entrepreneur à livrer le projet à un prix inférieur à ce prix pour toucher une part du montant économisé. Ainsi, les objectifs de l’entrepreneur sont parfaitement en phase avec ceux de l’Organisation, qui consistent à abaisser le coût des travaux. Ce dispositif continue de contribuer à réduire, dans toute la mesure du possible, l’utilisation des provisions pour imprévus. En outre, les soumissionnaires ont été en mesure d’intégrer des éléments d’analyse de la valeur dans la procédure d’appel d’offres. Tout avenant apporté au contrat fera tout de même augmenter le prix maximum garanti qui a été convenu, comme c’est le cas pour tous les contrats, ce qui rend compte des risques mentionnés plus haut dans le présent rapport.

86. La prochaine étape de la stratégie d'atténuation consiste à achever les études techniques et à exécuter la phase préalable aux travaux pour le bâtiment E dans le cadre d'une méthode dite « à livre ouvert », ce qui conduira à la fixation d'un prix maximum garanti pour cette dernière phase du plan stratégique patrimonial. Cela permettra de prévoir les coûts relatifs à cette dernière phase des travaux avec plus de certitude, en réduisant progressivement les risques de marché à mesure que les contrats de sous-traitance seront négociés et approuvés.

87. Une autre stratégie d'atténuation des risques a consisté à transférer la responsabilité de la conception à l'entrepreneur dans le cadre du contrat de construction du bâtiment E. Contrairement au contrat de rénovation des bâtiments historiques, dans le cadre duquel le plan stratégique patrimonial est resté responsable de la conception, celle-ci incombe à l'entrepreneur une fois la phase préalable aux travaux terminée et le prix maximum garanti fixé. C'est donc le prestataire qui est chargé de déterminer l'état de la conception et de la construction du bâtiment lors des enquêtes menées pendant la phase préalable aux travaux. Cette approche devrait permettre de prévoir les coûts et le calendrier des travaux de rénovation du bâtiment E avec davantage de certitude.

88. Par ailleurs, on continue de mettre en œuvre d'autres solutions et de recourir à des technologies modernes pour optimiser l'utilisation de l'espace dans l'ensemble du Palais, tout en continuant à répondre aux besoins des utilisateurs finals. Il s'agit notamment de mettre en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail et de rénover et réutiliser le mobilier et les installations de bureau, selon qu'il convient.

89. Aucune proposition visant à réviser à la baisse les éléments du cahier des charges approuvé n'est formulée dans le présent rapport. Le Secrétaire général peut, si nécessaire, proposer des réductions à l'avenir pour examen et approbation par l'Assemblée générale en vue d'atténuer le risque de dépassement des coûts.

Utilisation des provisions pour imprévus

Tableau 10
Présentation détaillée des provisions utilisées
(En milliers de francs suisses)

Année	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*Total*
Services de cabinet-conseil supplémentaires	230	–	–	–	–	–	–	–	230
Appui supplémentaire à la gestion des programmes	50	–	–	–	–	–	–	–	50
Étude de la gestion souple de l'espace de travail	460	410	–	–	–	–	–	–	870
Modifications apportées aux travaux de construction du nouveau bâtiment permanent	–	–	2 400	1 100	2 080	2 650	1 284	298	9 812
Modifications apportées aux travaux de rénovation des bâtiments historiques	–	–	–	–	–	280	4 391	9 121	13 793
Coûts de la phase préalable aux travaux de construction des bâtiments historiques	–	–	–	–	10 040	–	–	–	10 040
Augmentation des coûts des services de conseil en conception	–	–	3 500	870	1 700	3 070	1 778	2 220	13 138
Infrastructure de conférence temporaire	–	–	–	–	6 890	240	152	76	7 358
Installations temporaires de stockage	–	–	–	–	3 440	–	–	–	3 440
Autres changements opérationnels	–	–	–	–	–	300	187	15	518
Total par an	**740**	**410**	**5 900**	**1 970**	**24 150**	**6 540**	**7 792**	**11 729**	**59 257**

90. Au total, un montant de 11,7 millions de francs suisses de provisions pour imprévus a été utilisé depuis que les chiffres précédents ont été fournis dans le neuvième rapport d'étape annuel du Secrétaire général. Les chiffres du tableau 10 concernent la période allant de la fin du mois de juillet 2022 à la fin du mois de juillet 2023.

91. Comme expliqué dans les rapports précédents, les modifications apportées aux travaux de construction du nouveau bâtiment permanent figurant dans le tableau 10 constituent une utilisation des provisions pour imprévus, dans la mesure où un contrat de construction complet et contraignant a été signé pour ces travaux. En plus du montant fixe du contrat, l'entrepreneur a le droit d'être payé pour des travaux ne figurant pas dans le contrat initial et de demander le paiement de frais supplémentaires engendrés par des circonstances imprévues au moment de la conclusion du contrat. En 2023, 0,3 million de francs suisses ont été ajoutés aux coûts de base du bâtiment H après que des modifications ont été convenues avec l'entreprise de construction au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

92. Des frais supplémentaires de 2,2 millions de francs suisses ont été engagés au titre des études techniques pendant la période considérée, principalement pour financer le contrôle technique supplémentaire des contrats nécessaire pendant la phase de travaux de rénovation des bâtiments historiques.

93. Au cours de cette période, d'autres modifications ont été approuvées et financées par les prévisions pour imprévus, à hauteur de 8,1 millions de francs suisses, avec le principal prestataire des travaux de rénovation des bâtiments historiques, comme indiqué dans le tableau 10, en raison de changements convenus avec l'entreprise de construction au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

94. Pendant l'année considérée, quelques travaux mineurs ont été menés dans le bâtiment de conférence temporaire, pour un montant total de 0,1 million de francs suisses.

95. D'autres activités mineures imprévues, principalement liées à la garantie de la continuité des opérations et de l'accessibilité pendant les travaux de rénovation et qui ont nécessité d'utiliser un montant cumulé de 0,02 million de francs suisses de provisions, ont été menées pendant la période considérée, afin d'assurer la poursuite des travaux de rénovation et de construction et la protection des réunions prescrites et des activités commerciales essentielles sur le chantier.

96. Comme le montre la figure XIII, le montant estimatif total des coûts de base finals du projet (hausse des coûts comprise) est passé de 738,6 millions de francs suisses en 2015 à 808,0 millions de francs suisses. Il s'agit toutefois d'une augmentation de 46,6 millions de francs suisses par rapport au montant énoncé dans le rapport annuel précédent. Sur le montant de la provision pour imprévus comprise dans le coût estimatif du projet mentionné dans le deuxième rapport d'étape annuel du Secrétaire général (A/70/394 et A/70/394/Corr.1), le montant total engagé et prélevé à ce jour s'élève à 59,3 millions de francs suisses, ce qui correspond à 11,7 millions de francs suisses pour 2023 et à un montant total de 47,6 millions pour la période allant de 2016 à 2022, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son neuvième rapport d'étape annuel.

97. Comme les années précédentes, compte tenu de la date à laquelle le présent rapport a été soumis, le solde de la provision prévue pour 2023 pourrait encore être employé avant la fin de l'année civile si d'autres activités se révélaient nécessaires.

D. Modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions et monnaie utilisée

98. Par ses résolutions (68/247, 69/262, 70/248, 71/272, 72/262, 73/279, 74/263, 75/253, 76/246 et 77/263), l'Assemblée générale a ouvert à ce jour des crédits d'un montant total de 307,4 millions de francs suisses pour la période 2014-2023, déduction faite des contributions devant servir à financer les remboursements annuels du prêt consenti par la Suisse pour le nouveau bâtiment, qui figurent au chapitre 33 du budget ordinaire [A/78/6 (Sect. 33)] pour 2024. Par ailleurs, d'autres contributions volontaires d'un montant de 1,9 million de francs suisses ont été reçues et viendront en déduction des sommes mises en recouvrement auprès des États Membres pour les années au cours desquelles les dépenses financées par ces contributions sont engagées. En conséquence, les dépenses prévues pour mener à terme le projet et restant à financer par les États Membres s'élèvent à 127,2 millions de francs suisses (hors utilisation et remboursement du prêt octroyé par le pays hôte).

99. Outre les contributions volontaires, les deux principales sources de financement du projet, à savoir le prêt consenti par le pays hôte et les contributions des États Membres, continueront d'être employées chaque année, à peu près à parts égales, jusqu'à l'achèvement des travaux. Si l'Assemblée générale établissait des modalités de mise en recouvrement à sa prochaine session, cela pourrait changer la manière dont ces deux sources de financement sont utilisées. Le prêt du pays hôte sera employé comme suit :

a) La part destinée à financer la construction du nouveau bâtiment, le bâtiment H, d'un montant total de 125,1 millions de francs suisses, a été utilisée de 2017 à 2021 pour couvrir toutes les dépenses au titre des travaux de construction et des services de consultants. Les prélèvements ont été échelonnés comme suit : 15,0 millions de francs suisses en 2017, 22,0 millions de francs suisses en 2018, 28,5 millions de francs suisses en 2019, 49,0 millions de francs suisses en 2020 et 10,6 millions de francs suisses en 2021 ;

b) La part destinée à financer les travaux de rénovation (274,9 millions de francs suisses au total) est utilisée pour couvrir une partie des dépenses liées aux travaux de rénovation des bâtiments existants. Des montants de 50,0 millions et de 66,0 millions de francs suisses ont été respectivement tirés en 2021 et en 2022, et il est estimé qu'un montant de 35,0 millions de francs suisses devrait être utilisé en 2023, dont 23,5 millions ont déjà été reçus à la fin du mois de juillet 2023.

100. Les trois formules possibles concernant l'ouverture des crédits et la mise en recouvrement des contributions (ouverture des crédits et mise en recouvrement en une seule fois au début du projet, ouverture des crédits et mise en recouvrement échelonnées sur plusieurs années ou ouverture des crédits en une seule fois au début du projet avec une combinaison de mise en recouvrement en une seule fois et sur plusieurs années) ainsi que les deux monnaies de comptabilisation praticables (dollar des États-Unis ou franc suisse) que le Secrétaire général a présentées dans tous ses précédents rapports d'étape restent d'actualité. On trouvera à l'annexe II du présent rapport des tableaux actualisés et des informations détaillées sur ces options, qui présentent les mêmes risques et caractéristiques que ceux mentionnés dans les précédents rapports du Secrétaire général. Celui-ci continue de faire ressortir l'importance du versement, par tous les États Membres, de leurs contributions sans retard et dans leur intégralité.

101. Si, comme les années précédentes, les États Membres optent pour la deuxième option, dans le cadre de laquelle le montant des crédits à ouvrir et des sommes à mettre en recouvrement serait calculé sur la base des prévisions de dépenses de la

période financière considérée, le montant des crédits à ouvrir pour 2024 serait de 21,7 millions de francs suisses, après report des fonds non utilisés en 2023[2].

E. Compte spécial pluriannuel

102. Dans ses précédents rapports annuels sur le Plan stratégique patrimonial (A/70/394 et A/70/394/Corr.1, A/71/403 et A/71/403/Corr.1, A/72/521, A/73/395, A/74/452, A/75/355, A/76/350 et A/77/492), le Secrétaire général a proposé que soit créé, aux fins du projet, un compte spécial pluriannuel alimenté par des crédits et des contributions distincts de ceux inscrits au budget ordinaire. Le compte en question reste tel que décrit au paragraphe 86 du précédent rapport annuel (A/77/492).

103. Le compte spécial serait fermé après la clôture des comptes et la liquidation administrative du projet, sous réserve que tous les États Membres aient versé l'intégralité de leurs contributions.

F. Informations actualisées sur les autres mécanismes de financement possibles

Contributions des États Membres au Plan stratégique patrimonial

104. L'Office des Nations Unies à Genève continue de chercher d'autres donateurs à même de contribuer au financement des travaux de construction et de rénovation du Palais des Nations et, à cet égard, indique aux donateurs intéressés que la priorité sera donnée aux activités qui cadrent avec le cahier des charges du projet, en application du paragraphe 24 de la section IX de la résolution 75/253 de l'Assemblée générale. Il tient à remercier une nouvelle fois les États Membres qui ont déjà apporté une contribution.

Dons faits à l'Office des Nations Unies à Genève par les États Membres

105. Bien qu'on encourage à allouer les dons en priorité et autant que faire se peut aux activités s'inscrivant dans le projet, il revient toujours aux États Membres de décider comment seront utilisés leurs dons. En conséquence, de nouveaux dons qui sont faits dans le contexte des travaux du Plan stratégique patrimonial continuent de concerner des éléments qui ne relèvent pas du cahier des charges et ne contribuent donc pas au financement global du projet. Au cours de la période considérée, le projet a reçu un don en nature d'un(e) administrateur(trice) auxiliaire (Finances et administration), qui a commencé à travailler au début du mois d'août 2023.

Autres dons proposés

106. L'Organisation des Nations Unies est encore en discussion avec une fondation privée à but non lucratif au sujet d'un don en nature visant à financer la construction d'un nouveau centre d'accueil des visiteurs, qui serait situé dans l'enceinte du Palais des Nations, à côté du Portail des Nations. On trouvera plus d'informations sur l'état d'avancement de ce projet à l'annexe V. Le Secrétaire général tient également à remercier une nouvelle fois l'Azerbaïdjan pour son don en faveur de la rénovation de la salle XV après l'achèvement des travaux dans le bâtiment AC, où se trouve cette salle. Les travaux financés grâce à ce don devraient être achevés et la salle inaugurée à la fin du mois de septembre 2023. La salle a été rénovée pour la dernière fois en 2007 grâce à un précédent don en nature de l'Azerbaïdjan. Les travaux financés grâce

[2] Selon les prévisions actuelles, le solde à la fin de 2023 des contributions des États Membres à reporter en 2024 s'élèvera à 20,9 millions de francs suisses.

au don de l'Azerbaïdjan ont principalement concerné des éléments fonctionnels et décoratifs non compris dans le cahier des charges du Plan stratégique patrimonial pour cette pièce et, par conséquent, n'ont pas réduit les dépenses prévues pour le projet dans cet espace.

G. Valorisation du patrimoine foncier dont l'Organisation est propriétaire à Genève

107. En ce qui concerne sa parcelle qui a été sélectionnée pour la valorisation, et qui a été louée à l'École internationale de Genève jusqu'à la mi-2023, l'Office des Nations Unies à Genève a publié une demande d'information en septembre 2022 afin d'obtenir un retour du marché sur l'utilisation potentielle du site. Il a organisé une visite préliminaire du site avec de potentiels locataires en mai 2023, puis une deuxième visite en juin 2023 afin de leur fournir des informations supplémentaires. Aucun locataire potentiel n'a encore été identifié.

108. Les consultants en valorisation engagés par l'Office des Nations Unies à Genève ont mis à jour l'étude de valorisation pour tenir compte de l'impact global et à long terme de la pandémie de COVID-19, des modalités de travail aménagées, de l'évolution éventuelle du taux d'occupation prévu et du recours à la modélisation des informations concernant les bâtiments.

109. Grâce aux études préliminaires révisées et mises à jour, le potentiel estimatif de revenu des différentes parcelles est résumé dans le tableau 11 ci-après.

Tableau 11
Fourchettes de valeurs estimées des recettes pouvant être tirées de la valorisation des différentes parcelles
(En millions de francs suisses)

	Fourchette de valeur estimée : bail de 90 ans				
	Versement d'une somme forfaitaire (valeurs basées sur un taux d'actualisation de 4 %)		*Versements annuels au titre de la location (valeurs basées sur un taux d'actualisation de 3 %)*		
Parcelle	*Estimation basse*[a]	*Estimation haute*[b]	*Estimation basse*[a]	*Estimation haute*[b]	*Observations*
1. Terrain de la Villa et du Parc des Feuillantines (parcelles 2079, 2005 et 2080)	20,2	26,9	0,80	1,1	À la suite de l'arrêt du projet de Cité de la Musique, le site a été réévalué en fonction d'un scénario d'exploitation commerciale optimale pour un projet de bureaux allant de 7 818 m^2 avec un facteur de densité de 1,20 (*estimation basse*) à 10 424 m^2 avec un facteur de densité de 1,60 (*estimation haute*)
2. Terrain du Centre de formation aux opérations des Nations Unies (parcelle 2009 – Annexes Le Bocage et Villa Remise)	18,8	33,9	0,77	1,4	Scénario basé sur la location du terrain, après la démolition de la Villa Remise et du Centre de formation, à un futur promoteur pour réaliser 13 920 m^2 d'exploitation commerciale avec un facteur de densité de 1,20 (*estimation basse*). Scénario de meilleure exploitation commerciale en tant que

	Fourchette de valeur estimée : bail de 90 ans				
	Versement d'une somme forfaitaire (valeurs basées sur un taux d'actualisation de 4 %)		*Versements annuels au titre de la location (valeurs basées sur un taux d'actualisation de 3 %)*		
Parcelle	*Estimation basse*[a]	*Estimation haute*[b]	*Estimation basse*[a]	*Estimation haute*[b]	*Observations*
					développement mixte (hôtel, appartements, bureaux/maison de retraite) 18 560 m^2 avec un facteur de densité de 1,60 (*estimation haute*)
3. Terrain de la Villa la Fenêtre (partie)	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	En général, exclu en raison de l'utilisation par des entités des bâtiments temporaires adjacents I et J. Une partie de la surface du terrain, jusqu'à environ 7 560 m^2, pourrait être rattachée aux parcelles 435 et 2009 si cela augmentait la valeur de ces parcelles
4. Terrain de l'ancienne École internationale et des bâtiments des gardiens (parcelle 435)	16,8	33,8	0,69	1,4	Scénario basé sur la démolition des bâtiments existants et sur la meilleure exploitation commerciale pour un développement résidentiel de 12 257 m^2 avec un facteur de densité de 0,80 (*estimation basse*) et de 24 514 m^2 avec un facteur de densité de 1,60 (*estimation haute*)
5. Terrain du Club international de tennis (parcelle 434)	19,6	34,4	0,81	1,4	Scénario basé sur la meilleure exploitation commerciale en tant que développement résidentiel allant de 14 158 m^2 avec un facteur de densité de 0,80 (*estimation basse*) à 24 777 m^2 avec un facteur de densité de 1,40 (*estimation haute*)
Totaux partiels	**75,4**	**129,0**	**3,07**	**5,3**	Pour les versements annuels au titre de la location, c'est le montant annuel qui est indiqué
Estimation des recettes totales sur 90 ans	**75,4**	**129,0**	**276,3**	**477,0**	

[a] Valeur estimée sur la base du prix réglementaire du terrain donné par le canton de Genève pour la zone, conformément aux règles fixées par la loi générale sur les zones de développement, dans l'hypothèse de la démolition des bâtiments existants et sans autres travaux de valorisation liés aux facteurs de zonage et aux facteurs de densité les plus faibles.

[b] Valeur estimée sur la base d'activités de valorisation, y compris les négociations en vue de la non-application des règles fixées par la loi générale sur les zones de développement, et sur la base de l'hypothèse de la démolition des bâtiments existants et de la réalisation de travaux de valorisation supplémentaires entrepris pour négocier un facteur de densité de développement plus élevé.

110. On estime désormais que la stratégie de valorisation révisée pourrait générer des recettes totales nettes comprises entre 259,76 et 457,76 millions de francs suisses sur une période de 90 ans, sur la base d'un flux de recettes maximisé compris entre 3,1 millions et 5,3 millions de francs suisses par an. Ce montant est à comparer à celui figurant dans l'étude précédente (A/75/355, par. 10), dans laquelle on estimait des

recettes nettes totales comprises entre 163,9 et 378,4 millions de francs suisses sur une période de 90 ans, sur la base d'un flux de recettes compris entre 2,1 et 4,4 millions de francs suisses par an.

Tableau 12
Récapitulatif de l'estimation des produits excédentaires nets tirés de la valorisation sur une période de 90 ans
(En millions de francs suisses)

	Fourchette de valeur estimée : bail de 90 ans				*Revenu locatif actuel des parcelles si elles ne sont pas valorisées (valeur basée sur leur état actuel)*
	Versement d'une somme forfaitaire (valeurs basées sur un taux d'actualisation de 4 %)		*Versements annuels au titre de la location (valeurs basées sur un taux d'actualisation de 3 %)*		
	Estimation basse[a]	*Estimation haute*[b]	*Estimation basse*[a]	*Estimation haute*[b]	
Estimation des recettes à percevoir					
Recettes annuelles	Sans objet	Sans objet	3,1	5,3	0,045
Estimation des recettes totales sur 90 ans (voir tableau 11)	**75,4**	**129,0**	**279,0**	**477,0**	**4,05**
Estimation des dépenses nécessaires pour obtenir les recettes					
Estimation du coût de valorisation – phase 1 – 2024 à 2025 (voir tableau 11)	3,32	3,32	3,32	3,32	–
Fourchette de l'estimation du coût de valorisation – phase 2 – 2026 à 2028 (voir tableau A.VI.4) (de l'estimation la plus basse à l'estimation la plus haute)	15,92 à 24,04	15,92 à 24,04	15,92 à 24,04	15,92 à 24,04	–
Fourchette des recettes totales nettes (estimations) (de l'estimation la plus basse à l'estimation la plus haute)	**56,16 à 48,07**	**109,76 à 101,64**	**259,76 à 251,64**	**457,76 à 449,64**	**4,05**

[a] Valeur estimée sur la base du prix réglementaire du terrain donné par le canton de Genève pour la zone, conformément aux règles fixées par la loi générale sur les zones de développement, dans l'hypothèse de la démolition des bâtiments existants et sans autres travaux de valorisation liés aux facteurs de zonage et aux facteurs de densité les plus faibles.

[b] Valeur estimée sur la base d'activités de valorisation, y compris les négociations en vue de la non-application des règles fixées par la loi générale sur les zones de développement, et sur la base de l'hypothèse de la démolition des bâtiments existants et de la réalisation de travaux de valorisation supplémentaires entrepris pour négocier un facteur de densité de développement plus élevé.

111. Le produit de ces recettes, déduction faite des dépenses afférentes aux travaux de préparation et de réalisation des phases 1 et 2 et des éventuels frais de fonctionnement annuels, serait donc reversé aux États Membres sous la forme d'un revenu net sur une base annuelle au titre du chapitre 2 des recettes, au cours des 90 années suivant l'achèvement de la mise en œuvre de la stratégie de valorisation. Les dépenses afférentes aux travaux de préparation sont estimées à 1 598 000 francs suisses pour 2024 et concernent des travaux de valorisation supplémentaires, des frais juridiques, des enquêtes et les dépenses afférentes à un(e) responsable de programme (P-4), comme indiqué dans le tableau 13 ci-dessous[3].

[3] Neuf mois d'un poste P-4 pour tenir compte du temps de recrutement.

Tableau 13
Phase 1 de la stratégie de valorisation actualisée : estimations concernant le personnel, les autres coûts, les services de conseil et les enquêtes
(En millions de francs suisses)

Phase 1	*2024 (ressources demandées)*	*2025 (estimation provisoire)*	*Total*
Responsable de programme (P-4)	144 738	192 984	385 968
Autres coûts (assistance temporaire, voyages, achats, informatique, gestion des contrats, liaison avec le Siège, etc.)	155 262	107 016	214 032
Total partiel	**300 000**	**300 000**	**600 000**
Conseil en valorisation et démarches juridiques	673 000	1 346 000	2 019 000
Des études approfondies, y compris des études sur la protection des arbres et des études d'impact sur l'environnement, des études topographiques et géotechniques et des études de pollution, ainsi que des études par radar des services souterrains pour chacun des terrains	**625 000**	**75 000**	**700 000**
Total	**1 598 000**	**1 721 000**	**3 319 000**

112. On trouvera de plus amples détails sur cette demande dans le rapport d'information financière complémentaire au dixième rapport d'étape annuel soumis à l'examen de l'Assemblée.

VIII. Prochaines étapes

113. L'équipe chargée du projet envisage de mener les activités de conception, d'établissement de contrats et de construction suivantes, qui seront d'une portée substantielle, au cours des deux prochaines années :

a) L'achèvement de la conception technique et la prestation de services préalables aux travaux de construction pour le bâtiment E jusqu'à la fin de 2023 et en 2024, l'étape finale devant consister à arrêter en 2024 un prix maximum garanti ;

b) La fermeture du bâtiment E et le début des travaux initiaux, qui incluront le démantèlement et l'enlèvement de la tour de bureaux, et le début des travaux de rénovation des zones de conférence et zones annexes du bâtiment E, ce qui entraînera le déplacement du personnel concerné au cours de 2024 et de 2025 ;

c) La mise en œuvre des activités de gestion du changement et de transition liées à l'achèvement progressif des travaux de rénovation des bâtiments historiques du Palais, y compris la planification et l'exécution du déménagement du personnel du HCR basé à Genève dans le bâtiment H, tout en s'efforçant d'optimiser l'espace au moyen du partage de locaux et d'une formation du personnel à l'utilisation de cet environnement de travail modernisé ;

d) L'achèvement progressif des travaux de rénovation, et notamment la remise en service, après réception des travaux, des sections achevées des bâtiments historiques du Palais des Nations, en veillant à ce que les salles de conférence soient prêtes à être utilisées à partir du dernier trimestre de 2023 en prévision de la fermeture du bâtiment E ;

e) L'achèvement progressif des travaux dans les zones encore en construction des bâtiments historiques du Palais des Nations, jusqu'à la fin de 2023, puis en 2024 et en 2025 ;

f) La mise en œuvre de techniques améliorées de planification et de gestion de projet en collaboration avec l'entrepreneur chargé des travaux de rénovation afin de minimiser les retards, qui devra aller de pair avec une gestion rigoureuse et minutieuse des aléas tout au long de l'achèvement des travaux de rénovation en cours, de sorte que le projet puisse être réalisé dans les limites du budget alloué.

IX. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

114. **L'Assemblée générale est invitée à :**

a) Prendre note du présent rapport ;

b) Reconduire l'emploi de temporaire d'architecte (P-4) jusqu'à la fin de 2024 et approuver la réaffectation d'un emploi de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), qui deviendrait un emploi de spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (P-5) ;

c) Arrêter les modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions pour le Plan stratégique patrimonial et décider de la monnaie à utiliser dans le calcul des crédits et des contributions ;

d) Approuver la création d'un compte spécial pluriannuel pour le projet ;

e) Approuver la mise en œuvre de la stratégie de valorisation actualisée telle que décrite à la section VII.G du rapport ;

f) Approuver les prévisions de dépenses relatives aux travaux préparatoires liés à la stratégie de valorisation, d'un montant de 1 723 500 dollars (1 598 000 francs suisses), ainsi que la réduction correspondante du montant total des prévisions de recettes pour 2024 inscrites au chapitre 2 des recettes, ce montant étant ramené de 26 675 200 dollars à 24 951 700 dollars.

Annexe I

Ventilation des dépenses par source de financement

Tableau A.I.1

Crédits approuvés (contributions des États Membres), dépenses engagées et prévisions de dépenses pour la période 2014-2023

(En milliers de francs suisses)

	(A)	*(B)*	*(C = A + B)*	*(D)*	*(E)*	*(F = D + E)*
Description	*Montant approuvé (contributions des États Membres) pour la période 2014-2022*	*Montant approuvé (contributions des États Membres) pour 2023*	*Montant total approuvé (contributions des États Membres) pour la période 2014-2023*	*Dépenses au 31 juillet 2023*	*Dépenses prévues pour la période août-décembre 2023*	*Total des dépenses prévues pour la période 2014-2023*
Construction et rénovation	121 742,5	3 230,0	124 972,5	106 125,3	1 419,9	107 545,2
Études techniques, services de consultants et experts extérieurs	104 034,1	11 661,8	115 695,9	126 698,3	868,5	127 566,8
Dépenses connexes	22 270,2	4 906,0	27 176,2	13 658,4	854,1	14 512,5
Équipe chargée de la gestion du projet et équipe opérationnelle spécialisée	34 355,2	4 582,0	38 937,2	34 460,2	1 945,9	36 406,1
Déplacements	599,6	50,0	649,6	429,9	21,2	451,1
Total	**283 001,6**	**24 429,8**	**307 431,4**	**281 372,1**	**5 109,6**	**286 481,7**

Tableau A.I.2

Crédits approuvés au titre du prêt de l'État suisse, dépenses engagées et prévisions de dépenses pour la période 2014-2023

(En milliers de francs suisses)

	(A)	*(B)*	*(C = A + B)*	*(D)*	*(E)*	*(F = D + E)*
Description	*Montant reçu (prêt de l'État suisse) sur la période 2017-2022*	*Montant prévu (prêt de l'État suisse) pour 2023*	*Montant total prévu (prêt de l'État suisse) pour la période 2017-2023*	*Dépenses au 31 juillet 2023*	*Dépenses prévues pour la période août-décembre 2023*	*Total des dépenses prévues pour la période 2014-2023*
Construction et rénovation	229 577,8	35 000,0	264 577,8	253 210,6	6 834,3	260 044,9
Études techniques, services de consultants et experts extérieurs	11 522,2	–	11 522,2	11 203,3	–	11 203,3
Total	**241 100,0**	**35 000,0**	**276 100,0**	**264 413,9**	**6 834,3**	**271 248,2**

Tableau A.I.3
Crédits approuvés (autres sources), dépenses engagées et prévisions de dépenses pour la période 2014-2023

(En milliers de francs suisses)

	(A)	*(B)*	*(C = A + B)*	*(D)*	*(E)*	*(F = D + E)*
Description	*Montant reçu (autres sources) sur la période 2014-2022*	*Montant prévu (autres sources) pour 2023*	*Montant total prévu (autres sources) pour la période 2014-2023*	*Dépenses au 31 juillet 2023*	*Dépenses prévues pour la période août-décembre 2023*	*Total des dépenses prévues pour la période 2014-2023*
Construction et rénovation	–	–	–	–	–	–
Études techniques, services de consultants et experts extérieurs	210,5	–	210,5	210,5	–	210,5
Total	**210,5**	**–**	**210,5**	**210,5**	**–**	**210,5**

Annexe II

Informations détaillées sur les schémas de financement

A. Options en matière d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions

1. Les trois options de financement restent telles que décrites à l'annexe II du neuvième rapport d'étape annuel (A/77/492) et dans les rapports précédents au Secrétaire général sur le Plan stratégique patrimonial.

Option 1 : ouverture des crédits et mise en recouvrement des contributions en une seule fois et d'avance

2. Les crédits encore nécessaires au financement du projet à compter de 2024 (127,3 millions de francs suisses, hors remboursement des prêts) seraient ouverts dans leur intégralité en 2024. Le détail de cette formule de financement est présenté dans la figure A.II.I et dans le tableau A.II.1.

Figure A.II.I
Présentation générale des options de financement : ouverture des crédits en une seule fois en 2024 et utilisation annuelle des prêts
(En millions de francs suisses)

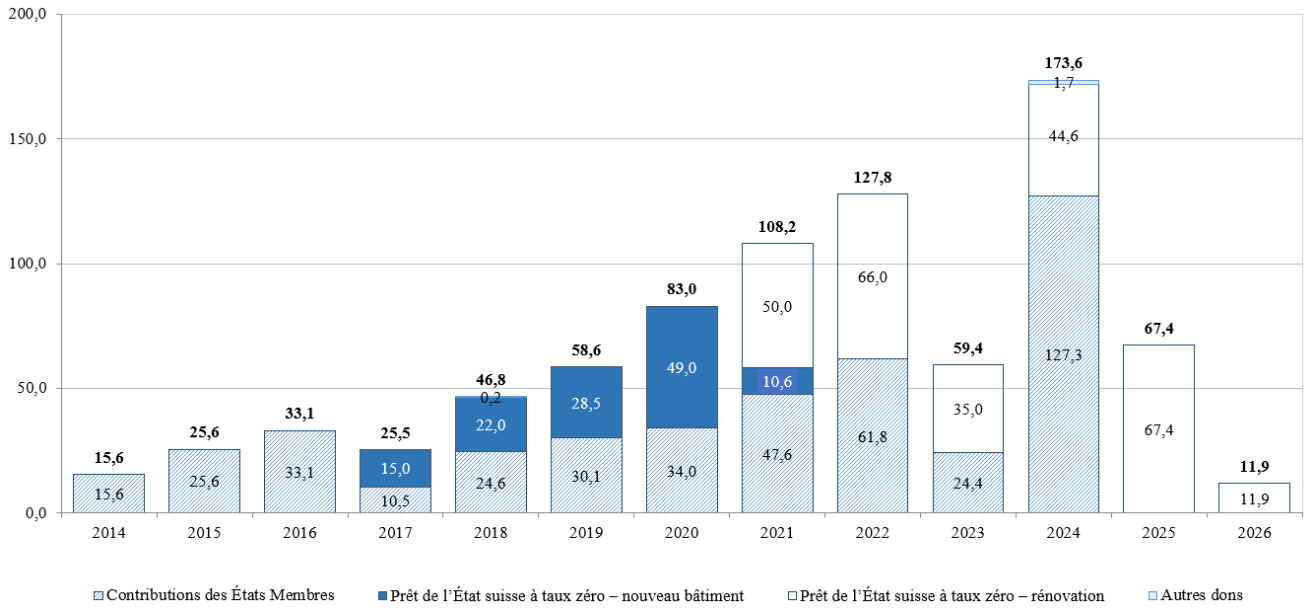

Option 2 : ouverture des crédits et mise en recouvrement des contributions sur plusieurs années

3. Le montant des crédits ouverts et des contributions correspondantes à recouvrer chaque année pourrait être calculé sur la base des prévisions de dépenses pour la période financière considérée ou sur la base de la moyenne des prévisions de dépenses annuelles, ainsi qu'il est exposé ci-après.

Montants calculés sur la base des prévisions de dépenses pour la période financière considérée

4. On trouvera dans la figure A.II.II une présentation générale de la manière dont le projet serait financé si le montant des crédits ouverts et des contributions mises en recouvrement était calculé sur la base des prévisions de dépenses pour la période financière considérée (pour le détail de cette formule de financement, voir également le tableau A.II.2). Le montant du prêt à la rénovation à engager chaque année et celui des contributions à mettre en recouvrement seraient déterminés annuellement à partir de 2024 et correspondraient chacun à 50 % du total des fonds nécessaires à l'exécution du projet (déduction faite de toutes recettes provenant de contributions volontaires et compte tenu des éventuels montants reportés de périodes antérieures pour chacune des sources de financement). Si les États Membres ne s'acquittaient pas tous de leurs contributions dans les délais requis, cette formule pourrait exposer le projet à certains risques de trésorerie.

Figure A.II.II

Présentation générale des options de financement : ouverture de crédits et mise en recouvrement des contributions et prêts sur la base des prévisions de dépenses annuelles

(En millions de francs suisses)

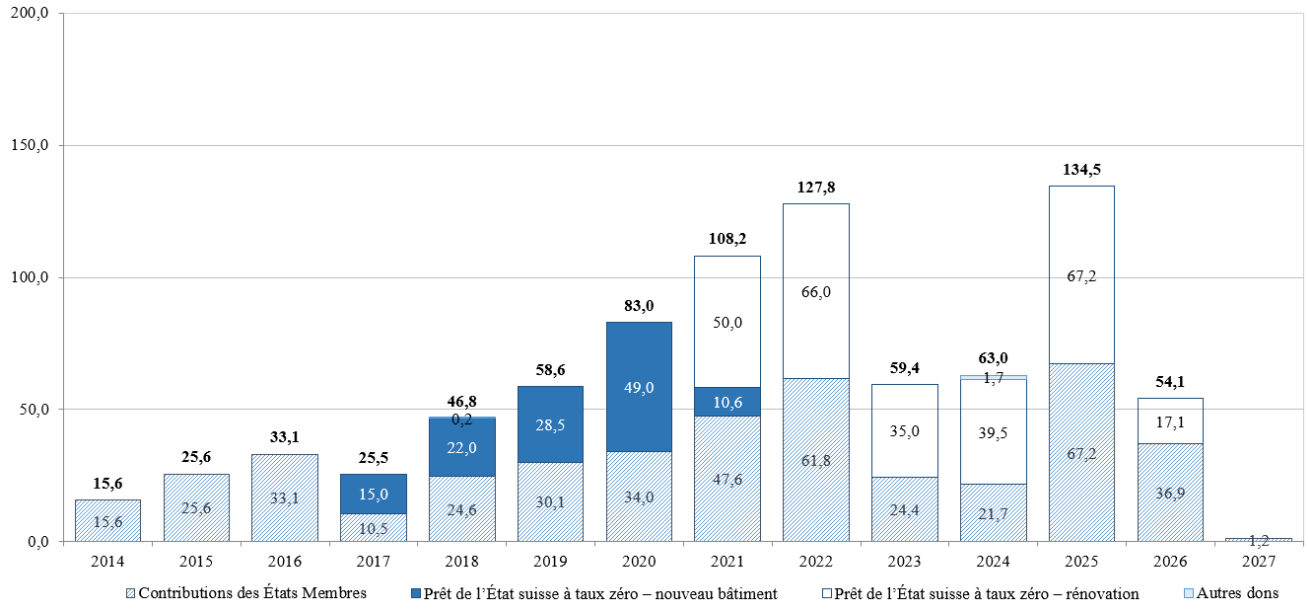

Montants calculés sur la base de la moyenne des prévisions de dépenses annuelles

5. La figure A.II.III décrit la manière dont le projet serait financé si était mis en recouvrement auprès des États Membres, chaque année pendant la période de trois ans courant de 2024 à 2026, un montant identique de 42,4 millions de francs suisses, calculé sur la base de la moyenne des ressources nécessaires au projet dans son ensemble (pour le détail de cette formule de financement, voir également le tableau A.II.3). Les dépenses à engager pour la dernière année de l'exécution du projet (2027) sont prises en compte dans les montants mis en recouvrement au cours des deux années antérieures et financées au moyen des contributions versées. L'utilisation du prêt à la rénovation serait ajustée en conséquence, comme indiqué dans la figure A.II.III.

Figure A.II.III
Présentation générale des options de financement : ouverture de crédits d'un montant égal chaque année et utilisation annuelle des prêts
(En millions de francs suisses)

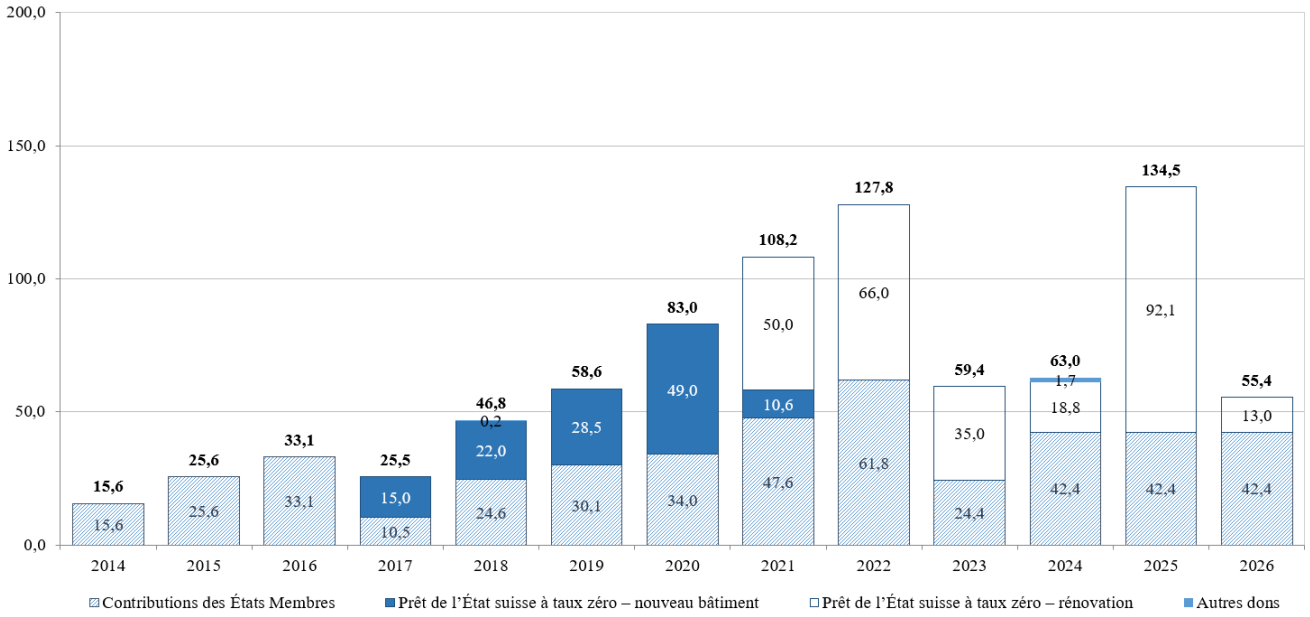

Option 3 : ouverture des crédits en une seule fois et d'avance et combinaison des deux modes de mise en recouvrement (en une seule fois et sur plusieurs années)

6. Selon cette option, les crédits nécessaires pour mener à terme le projet seraient ouverts dans leur intégralité au début de 2024, mais chaque État Membre pourrait choisir de s'acquitter de sa contribution en une seule fois et d'avance ou d'échelonner les versements sur les trois prochaines années, sur la base des prévisions de dépenses annuelles. Étant donné que le barème des quotes-parts évolue tous les trois ans, dans le cadre de cette formule, il faudrait que l'Assemblée générale décide d'un barème applicable pour la durée restante du Plan stratégique patrimonial, actuellement prévu jusqu'en 2026, le dernier barème des quotes-parts approuvé par l'Assemblée portant sur la période 2022-2024. L'option 3 pourrait être avantageuse, car elle pourrait donner à certains États Membres la possibilité de procéder à des versements uniques, ce qui assurerait la situation de trésorerie et, partant, atténuerait tout risque y relatif.

7. Il convient aussi de noter que si cette option était retenue, un montant équivalant à celui des contributions volontaires qui seraient reçues au titre de composantes du Plan serait soit restitué aux États Membres ayant choisi de verser leurs contributions en une seule fois et d'avance, soit porté à leur crédit et déduit de leurs contributions annuelles à venir, s'ils ont choisi cette seconde possibilité.

B. Gestion des risques de change

8. Aux termes de l'article 3.10 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les contributions annuelles et les avances au Fonds de roulement sont calculées et versées en dollars des États-Unis. Par ailleurs, l'article 4.14 précise que les comptes spéciaux sont gérés conformément au Règlement financier, à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement.

9. Toutefois, étant donné que la plupart des marchés et des dépenses correspondantes sont libellés en francs suisses, comme l'est le prêt du pays hôte, l'Assemblée générale pourrait décider que les crédits ouverts et les montants mis en recouvrement aux fins du financement du Plan stratégique doivent eux aussi être libellés en francs suisses et non en dollars des États-Unis. Les risques associés à ces deux options (ouverture des crédits et mise en recouvrement soit en dollars des États-Unis soit en francs suisses), ainsi que les mesures possibles et prévues d'atténuation des risques de change, ont été exposés dans les précédents rapports annuels du Secrétaire général. Les risques sont toujours les mêmes que ceux énoncés dans les rapports précédents.

C. Taux d'intérêt négatifs

10. Il a été ouvert un compte bancaire en francs suisses exclusivement destiné au versement du montant des prêts destinés au Plan stratégique patrimonial. Les risques liés aux taux d'intérêt négatifs ne sont plus pertinents pour la période considérée, car les taux d'intérêt sont désormais positifs.

Tableau A.II.1
Présentation générale des options de financement : ouverture des crédits en une seule fois et d'avance
(En millions de francs suisses)

	Période couverte par le Plan stratégique patrimonial (2014-2027)													
	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*Total*
Contributions des États Membres	15,6	25,6	33,1	10,5	24,6	30,1	34,0	47,6	61,8	24,4	127,3	–	–	434,6
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	15,0	22,0	28,5	49,0	10,6	–	–	–	–	–	125,1
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	–	–	50,0	66,0	35,0	39,5	67,2	17,1	274,9
Autres dons[a]	–	–	–	–	0,2	–	–	–	–	–	1,7	–	–	1,9
Solde reporté de l'exercice antérieur	–	12,7	11,7	3,9	5,9	12,4	17,8	5,2	5,7	30,3	25,8	–	–	131,4
Solde reporté à l'exercice suivant[b]	(12,7)	(11,7)	(3,9)	(5,9)	(12,4)	(17,8)	(5,2)	(5,7)	(30,3)	(25,8)	–	–	–	(131,4)
Total (toutes sources de financement)	**3,0**	**26,6**	**40,8**	**23,5**	**40,3**	**53,3**	**95,6**	**107,7**	**103,2**	**63,9**	**194,3**	**67,2**	**17,1**	**836,5**

[a] Montants correspondant à des contributions financières de l'Andorre, de la Chine, de Monaco et du Monténégro.
[b] Les prévisions concernant le solde de l'exercice 2023 reposent sur l'hypothèse selon laquelle le montant alloué aux imprévus en 2023 serait effectivement utilisé pendant l'année en question. Pour les exercices antérieurs, le solde reporté à l'exercice suivant correspond à la différence entre le montant des dépenses effectives et le montant total des fonds reçus à laquelle s'ajoute le solde reporté à l'exercice suivant de l'année antérieure.

Tableau A.II.2
Présentation générale des options de financement : ouverture de crédits sur la base des prévisions de dépenses annuelles
(En millions de francs suisses)

	Période couverte par le Plan stratégique patrimonial (2014-2027)														
	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*2027*	*Total*
Contributions des États Membres	15,6	25,6	33,1	10,5	24,6	30,1	34,0	47,6	61,8	24,4	21,7	67,2	37,0	1,2	434,6
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	15,0	22,0	28,5	49,0	10,6	–	–	–	–	–	–	125,1
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	–	–	50,0	66,0	35,0	39,5	67,2	17,1	–	274,9
Autres dons[a]	–	–	–	–	0,2	–	–	–	–	–	1,7	–	–	–	1,9
Solde reporté de l'exercice antérieur	–	12,7	11,7	3,9	5,9	12,4	17,8	5,2	5,7	30,3	25,8	–	–	–	131,4
Solde reporté à l'exercice suivant[b]	(12,7)	(11,7)	(3,9)	(5,9)	(12,4)	(17,8)	(5,2)	(5,7)	(30,3)	(25,8)	–	–	–	–	(131,4)
Total (toutes sources de financement)	**3,0**	**26,6**	**40,8**	**23,5**	**40,3**	**53,3**	**95,6**	**107,7**	**103,2**	**63,9**	**88,8**	**134,5**	**54,1**	**1,2**	**836,5**

[a] Montants correspondant à des contributions financières de l'Andorre, de la Chine, de Monaco et du Monténégro.
[b] Les prévisions concernant le solde de l'exercice 2023 reposent sur l'hypothèse selon laquelle le montant alloué aux imprévus en 2023 serait effectivement utilisé pendant l'année en question. Pour les exercices antérieurs, le solde reporté à l'exercice suivant correspond à la différence entre le montant des dépenses effectives et le montant total des fonds reçus à laquelle s'ajoute le solde reporté à l'exercice suivant de l'année antérieure.

Tableau A.II.3
Présentation générale des options de financement : ouverture de crédits d'un montant égal chaque année
(En millions de francs suisses)

	Période couverte par le Plan stratégique patrimonial (2014-2027)													
	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*	*2026*	*Total*
Contributions des États Membres	15,6	25,6	33,1	10,5	24,6	30,1	34,0	47,6	61,8	24,4	42,4	42,4	42,4	434,6
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	15,0	22,0	28,5	49,0	10,6	–	–	–	–	–	125,1
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	–	–	50,0	66,0	35,0	18,8	92,1	13,0	274,9
Autres dons[a]	–	–	–	–	0,2	–	–	–	–	–	1,7	–	–	1,9
Solde reporté de l'exercice antérieur	–	12,7	11,7	3,9	5,9	12,4	17,8	5,2	5,7	30,3	25,8	–	–	131,4
Solde reporté à l'exercice suivant[b]	(12,7)	(11,7)	(3,9)	(5,9)	(12,4)	(17,8)	(5,2)	(5,7)	(30,3)	(25,8)	–	–	–	(131,4)
Total (toutes sources de financement)	**3,0**	**26,6**	**40,8**	**23,5**	**40,3**	**53,3**	**95,6**	**107,7**	**103,2**	**63,9**	**88,8**	**134,5**	**55,4**	**836,5**

[a] Montants correspondant à des contributions financières de l'Andorre, de la Chine, de Monaco et du Monténégro.
[b] Les prévisions concernant le solde de l'exercice 2023 reposent sur l'hypothèse selon laquelle le montant alloué aux imprévus en 2023 serait effectivement utilisé pendant l'année en question. Pour les exercices antérieurs, le solde reporté à l'exercice suivant correspond à la différence entre le montant des dépenses effectives et le montant total des fonds reçus à laquelle s'ajoute le solde reporté à l'exercice suivant de l'année antérieure.

Annexe III

État d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes

A. État d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le Plan stratégique patrimonial pour l'année terminée le 31 décembre 2017[1]

Recommandation	*Mesures prises par l'Administration*
L'Administration devrait actualiser et calculer le montant applicable et potentiel des recettes locatives, en se fondant sur les baux actuels, des données fiables et des hypothèses réalistes, compte tenu du nombre de fonctionnaires appelés à déménager, des frais locatifs appropriés (selon le principe de pleine concurrence) et de la répartition actualisée des sources de financement des postes du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.	Recommandation en cours d'application car les occupants finaux ne seront connus qu'après l'achèvement du projet
Le Comité recommande que l'Administration facture à tous les utilisateurs potentiels du nouveau bâtiment les coûts d'entretien et les frais relatifs à la sécurité et la sûreté, en fonction des besoins propres à chacun.	Recommandation en cours d'application car les occupants finaux ne seront connus qu'après l'achèvement du projet

B. État d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le Plan stratégique patrimonial pour l'année terminée le 31 décembre 2019[2]

Recommandation	*Mesures prises par l'Administration*
Le Comité recommande que l'Office des Nations Unies à Genève définisse une stratégie transversale étayée et orientée vers l'avenir sur ce qu'apporterait la méthode de modélisation des informations de la construction à l'Office pendant toute la durée de vie des bâtiments du Palais des Nations.	En cours d'application

[1] A/73/157.
[2] A/75/135.

C. État d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le Plan stratégique patrimonial pour l'année terminée le 31 décembre 2021[3]

Recommandation	*Mesures prises par l'Administration*
Le Comité recommande que le service responsable de cette question à l'Office des Nations Unies à Genève travaille en étroite collaboration avec l'équipe chargée du Plan stratégique patrimonial et continue de s'employer à déterminer si la mise en œuvre du Plan stratégique patrimonial permettra de répondre efficacement aux attentes des États Membres en ce qui concerne la réduction des coûts de maintenance imputés sur le budget ordinaire pour les opérations du Secrétariat de l'ONU menées à Genève.	Recommandation en cours d'application
Le Comité recommande que l'Office des Nations Unies à Genève décide s'il convient d'adopter une stratégie de maintenance réactive ou de maintenance préventive, voire une combinaison des deux, pour le matériel et l'infrastructure technique, en se fondant sur une analyse de la criticité et des coûts et avantages.	Recommandations en cours d'application
Le Comité recommande que l'équipe chargée du Plan stratégique patrimonial évalue la possibilité de recouvrer les coûts supplémentaires qui ont pu être engendrés par des inexactitudes ou des lacunes dans l'étude technique.	Recommandation non appliquée. Le Comité a de nouveau formulé la même recommandation dans son rapport sur le Plan stratégique patrimonial pour l'année terminée le 31 décembre 2022 (voir section D ci-dessous)
Le Comité recommande que l'Office des Nations Unies à Genève s'emploie, dans la mesure du possible, à poursuivre l'examen de toutes les informations pertinentes et à les enregistrer dans la base de données sur les œuvres d'art.	Recommandation en cours d'application
Le Comité recommande que l'équipe chargée du Plan stratégique patrimonial veille à ce que les travaux, les tests et les défauts consignés dans la liste des réserves soient traités aussi rapidement que possible.	Recommandation en cours d'application
Le Comité recommande que l'équipe chargée du Plan stratégique patrimonial supervise étroitement les activités d'exploitation et d'entretien menées par l'entrepreneur des systèmes qui n'ont pas encore été définitivement acceptés, comme indiqué sur la liste des réserves, jusqu'à ce que ces systèmes soient pleinement approuvés par l'équipe et puissent alors être exploités et entretenus par l'Office des Nations Unies à Genève.	Recommandation en cours d'application
Le Comité recommande que l'équipe chargée du Plan stratégique patrimonial prenne les mesures nécessaires pour parvenir à un accord avec l'entrepreneur du bâtiment H afin que les panneaux solaires puissent produire de l'électricité dans les meilleurs délais.	Recommandation en cours d'application

[3] A/77/94.

D. État d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le Plan stratégique patrimonial pour l'année terminée le 31 décembre 2022[4]

Recommandation	*Mesures prises par l'Administration*
Le Comité recommande que l'équipe chargée du Plan stratégique patrimonial demande au gestionnaire indépendant des risques de compléter sa méthode probabiliste d'évaluation des risques par d'autres approches.	Recommandation en cours d'application
Le Comité recommande que l'équipe chargée du Plan stratégique patrimonial demande d'accélérer l'approbation des changements afin de permettre l'établissement d'une prévision crédible pour la livraison du Palais des Nations.	Recommandation en cours d'application
Le Comité recommande que l'Administration élabore un plan de substitution pour que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme puisse emménager dans les délais prévus, même si les travaux du bâtiment E prennent du retard.	Recommandation en cours d'application
Le Comité recommande que l'équipe chargée du Plan stratégique patrimonial demande à l'entrepreneur du bâtiment E de réaliser des enquêtes sur la présence d'amiante durant la phase préalable aux travaux afin de minimiser les risques imprévus et les retards.	Recommandation en cours d'application
Le Comité recommande que l'Administration règle toutes les questions en suspens concernant le bâtiment H avant la fin de la période de garantie.	Recommandation en cours d'application
Le Comité recommande que le Plan stratégique patrimonial garantisse le stockage et la préservation sûrs et satisfaisants de toutes les œuvres d'art, eu égard à leur valeur historique et patrimoniale pour les Nations Unies.	Recommandation en cours d'application
Le Comité recommande que l'Administration réalise une étude sur l'optimisation de l'espace d'ici à la fin de 2023 et fasse le nécessaire pour accroître nettement le taux d'occupation des locaux de l'Office des Nations Unies à Genève, notamment le bâtiment H.	Recommandation en cours d'application
Le Comité recommande en outre que l'équipe chargée du Plan stratégique patrimonial évalue la possibilité de recouvrer les coûts supplémentaires qui ont pu être engendrés par des inexactitudes ou des lacunes dans l'étude technique.	Recommandation en cours d'application

[4] A/77/94 ; A/78/5 (Vol. I).

Annexe IV

Représentations graphiques de l'état d'avancement du Plan stratégique patrimonial

1. Les trois figures ci-après sont présentées comme suite à la recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que les graphiques illustrant l'évolution de la valeur acquise du projet figurent dans les rapports d'étape annuels présentés à l'Assemblée générale.

2. La méthode de la valeur acquise permet de mesurer et de suivre facilement le degré d'exécution d'un projet au regard de son plan. C'est un moyen rapide de représenter graphiquement tout retard ou dépassement de budget, en comparant, d'une part, les prévisions de dépenses mensuelles et les dépenses mensuelles effectives (voir les diagrammes à barre) et d'autre part, les prévisions de dépenses cumulées et le montant cumulé des dépenses effectivement engagées (voir les courbes de tendance).

3. La figure A.IV.I illustre l'évolution de la valeur acquise du marché relatif au nouveau bâtiment (le bâtiment H). Elle indique le montant des dépenses initialement négocié et les prévisions de dépenses cumulées jusqu'à novembre 2019, soit 100 180 000 francs suisses. Dans les faits, la courbe des prévisions de dépenses révisées s'est sensiblement éloignée de la courbe initiale, les travaux ayant pris considérablement plus de temps que prévu, et la valeur de l'ouvrage a elle aussi évolué pour s'établir à 115 820 000 francs suisses.

Figure A.IV.I
Représentation graphique de la valeur acquise – construction du nouveau bâtiment permanent H
(En millions de francs suisses)

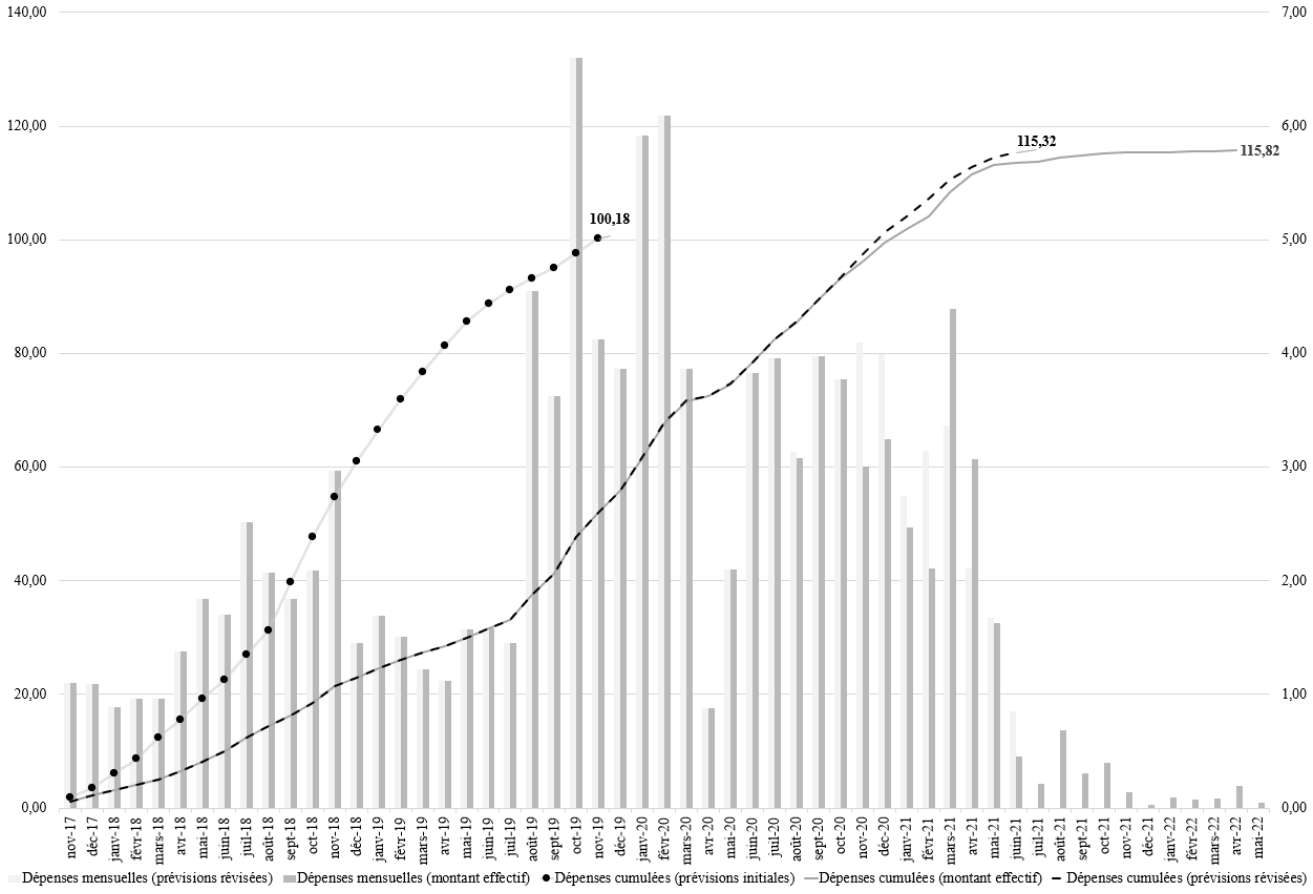

4. La figure A.IV.II illustre l'évolution de la valeur acquise du marché relatif à la rénovation des bâtiments historiques. Le graphique donne à voir les prévisions de dépenses cumulées jusqu'au mois de décembre 2023 et au prix maximum garanti négocié dans le contrat, soit 268 300 000 francs suisses. À l'heure qu'il est, le montant effectif des dépenses cumulées est légèrement inférieur à celui des prévisions de dépenses cumulées, ce qui s'explique par des retards liés au programme de rénovation des bâtiments historiques.

Figure A.IV.II
Représentation graphique de la valeur acquise – rénovation des bâtiments historiques du Palais des Nations
(En millions de francs suisses)

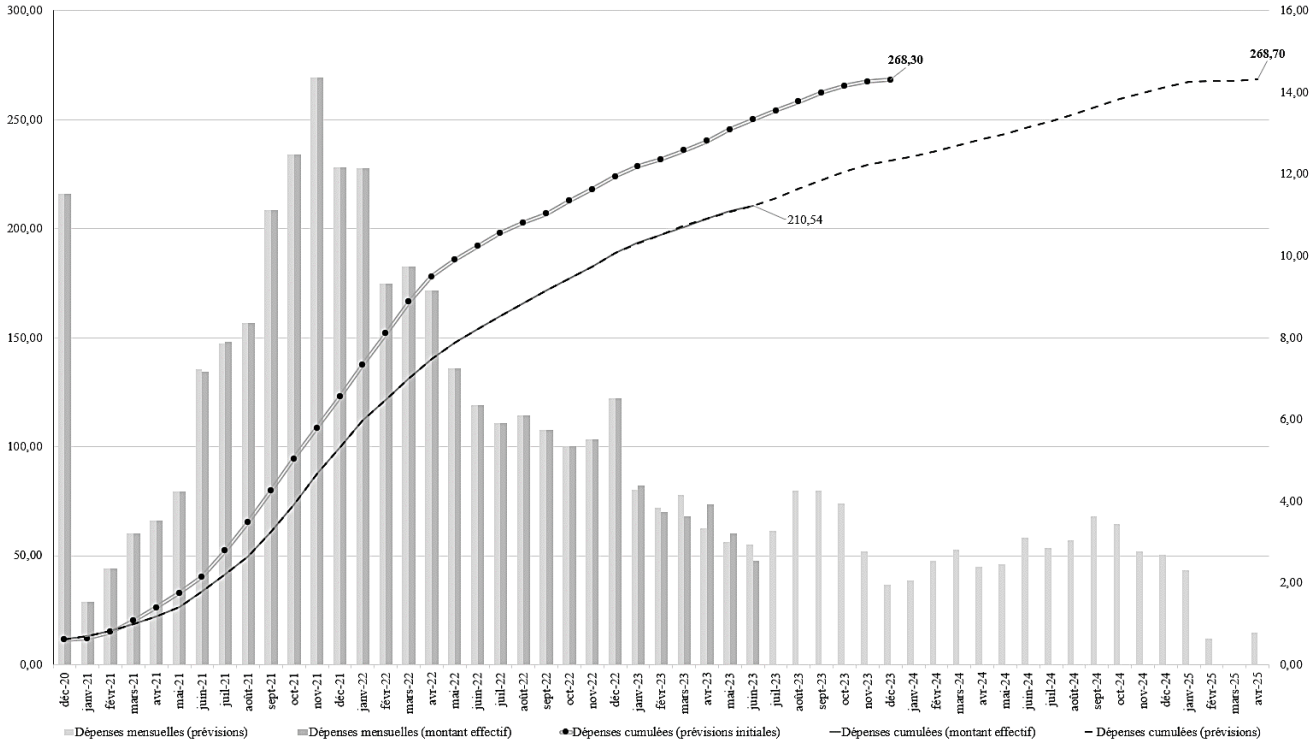

5. La figure A.IV.III illustre l’évolution de la valeur acquise de l’ensemble du Plan stratégique patrimonial, recouvrant les marchés relatifs au nouveau bâtiment (le bâtiment H) et à la rénovation des bâtiments historiques (voir les deux figures A.IV.I et A.IV.II), les prévisions de dépenses concernant la rénovation du bâtiment E et tous les autres éléments du projet. Y sont représentées les prévisions de dépenses cumulées dans la limite du budget de 836,5 millions de francs suisses approuvés pour le projet, ainsi que les estimations actuelles du cabinet de gestion des risques, compte tenu d’un niveau de confiance de 80 % (soit 876,0 millions de francs suisses), et le montant cumulé des dépenses effectivement engagées au moment de l’établissement du présent rapport, soit 463,3 millions de francs suisses.

Figure A.IV.III
Représentation graphique de la valeur acquise – ensemble du Plan stratégique patrimonial
(En millions de francs suisses)

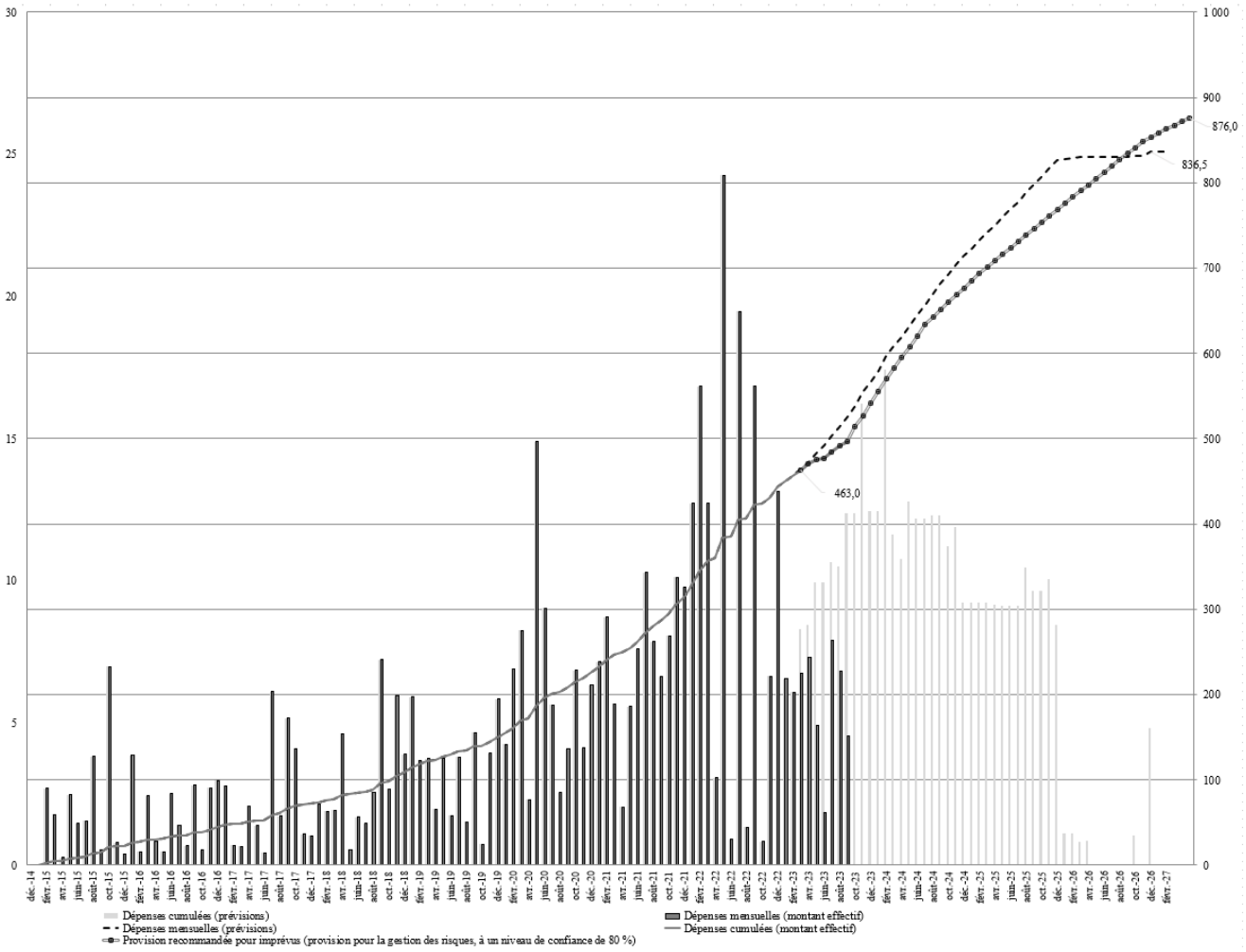

6. On notera que les figures ci-dessus et les montants qui y sont consignés ne correspondent pas directement aux informations financières données ailleurs dans le présent rapport. Cela tient au fait que la valeur acquise fait référence aux dépenses directement budgétisées dans le contrat et à la valeur du marché négocié avec les deux principaux prestataires, qui est plus proche (voire est le quasi équivalent) du montant des fonds décaissés à la date de clôture mensuelle de juillet 2023, tandis que les autres tableaux figurant dans le présent rapport ont été établis sur la base des engagements de dépenses, qui font apparaître un niveau de dépenses actuel plus élevé.

Annexe V

Autres questions liées au Plan stratégique patrimonial

A. Considérations liées à la sécurité

1. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans ses précédents rapports d'étape annuels, l'Office des Nations Unies à Genève s'emploie, en coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité, à mettre au point pour l'ensemble du site un programme directeur relatif à la sécurité.

2. Les changements visant à ce que la réalisation du projet soit conforme à la dernière version du programme directeur relatif à la sécurité sont en cours. Grâce au financement du programme directeur, l'installation de portes tournantes se poursuit sur le campus. Ces changements n'ont eu d'incidences négatives ni sur le coût ni sur le calendrier d'exécution du Plan.

3. Compte tenu des recommandations formulées dans le programme directeur relatif à la sécurité pour l'Office des Nations Unies à Genève élaboré en 2018, le Gouvernement suisse a annoncé un deuxième don en nature représentant environ un montant de 1 million de francs suisses au titre de la période 2021, en vue de sécuriser davantage l'accès des véhicules au portail de Pregny, l'objectif étant de réduire l'impact d'une éventuelle attaque à la voiture bélier. L'Office et ses interlocuteurs de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office et d'autres organisations internationales à Genève ont signé un mémorandum d'accord le 11 mai 2022 afin d'engager une étude de faisabilité. L'Office et la Mission permanente de la Suisse collaborent actuellement pour finaliser l'étude.

B. Œuvres d'art, chefs-d'œuvre et autres cadeaux

4. Comme indiqué dans les précédents rapports d'étape, il a été procédé à un inventaire exhaustif de toutes les œuvres d'art et de tous les cadeaux hérités de la Société des Nations Unies ou reçus directement à titre de don par l'Office des Nations Unies à Genève.

5. La section AC étant désormais achevée, les œuvres d'art ont été réinstallées. L'entrepreneur et l'Office des Nations Unies à Genève ont également souscrit une assurance spécialement adaptée couvrant les éléments de ces opérations dont ils avaient respectivement la charge.

C. Projets ne relevant pas du Plan stratégique patrimonial

Nouveau centre des visiteurs

6. Le projet de construction d'un nouveau centre d'accueil des visiteurs avance, mais accuse des retards. Il est entièrement financé par le donateur et l'exploitation du centre devrait être sans incidence financière pour les États Membres.

7. Dans le neuvième rapport d'étape (A/77/492, par. 107), l'Assemblée a été informée que le donateur procédait actuellement au réexamen du cahier des charges. Initialement prévu comme un espace de construction de 3 000 m^2, le concept du projet a été recalibré fin 2022 avec une nouvelle zone construite de 1 965 m^2 et un espace vert aménagé extérieur supplémentaire de 1 705 m^2 (voir fig. A.V.I). Ce recalibrage était nécessaire en raison des dépassements de budget subis par la fondation privée à but non lucratif.

Figure A.V.I
Plan architectural

8. En ce qui concerne l'exposition permanente, l'expérience des visiteurs a été affinée au cours de la période considérée par une société spécialisée dans la conception de médias, sur la base des contributions du Département de la communication globale et des organismes des Nations Unies basés à Genève. Les visiteurs traverseront quatre salles et découvriront les retombées qu'ont les activités de l'ONU dans le monde. Ils pourront ensuite visiter les bâtiments historiques du Palais des Nations. L'exposition est actuellement en phase finale de conception.

9. La construction du centre devrait commencer d'ici la fin de l'année 2023. L'ouverture du centre est prévue pour le printemps ou l'été 2025.

Extension de la principale gare ferroviaire de Genève et de ses voies ferrées

10. Comme suite aux rapports précédents sur le projet d'extension de la principale gare ferroviaire de Genève et de ses voies ferrées, et conformément aux accords signés en 2019 et 2021, des échanges ont actuellement lieu entre les Chemins de fer fédéraux suisses et l'Office des Nations Unies à Genève afin de coordonner les diverses activités préalables nécessaires au démarrage des travaux.

11. L'équipe chargée du projet entreprend des études approfondies et des études de site, par exemple sur la végétation et la faune, qui ont profité au projet et à l'Office. Les Chemins de fer fédéraux suisses ont confirmé que, bien que le projet soit retardé par rapport aux plans initiaux, ils visent maintenant à commencer les travaux en 2027.

Crèche de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

12. En complément des informations fournies dans les huitième et neuvième rapports d'étape annuels au sujet de l'étude de faisabilité entreprise en vue de la construction d'une crèche sur un terrain appartenant à l'Office des Nations Unies à Genève, l'OMPI a informé l'Office à la fin de l'année 2022 qu'elle ne donnerait pas suite à ce projet. À la lumière d'une étude interne menée sur la mise en place de nouvelles modalités de travail flexibles à l'OMPI, et en particulier le recours accru au télétravail par le personnel, il a été déterminé qu'elle n'était plus nécessaire. Étant donné que l'OMPI devait financer l'installation, l'Office n'est pas en mesure de poursuivre ce projet sans la contribution de l'OMPI.

D. Considérations relatives à la maintenance pendant la phase suivant l'exécution du Plan stratégique patrimonial

13. En application de la résolution 75/253 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a fait sienne la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/75/7/Add.12), le Secrétaire général a poursuivi l'élaboration d'une stratégie de maintenance à exécuter pendant la phase qui suivrait l'exécution du Plan stratégique patrimonial. L'objectif de cette stratégie est d'assurer l'exploitation à long terme dans des conditions optimales du complexe du Palais des Nations, tous bâtiments et infrastructures confondus, en protégeant l'ensemble des investissements réalisés. Une maintenance régulière est nécessaire pour assurer la continuité des activités de l'Office des Nations Unies à Genève, en particulier des conférences, le Palais des Nations étant l'un des centres de conférence les plus grands et les plus importants d'Europe.

14. D'autres études sont en cours de préparation pour chaque section du Palais, au fur et à mesure de l'achèvement des travaux prévus dans le cadre du Plan stratégique patrimonial. Comme indiqué précédemment, la stratégie s'articule sur un ensemble de mesures préventives qui inclut notamment le remplacement régulier des éléments de construction à la fin de leur durée de vie utile, l'objectif étant d'utiliser au mieux les ressources et d'obtenir un meilleur rapport coût-avantage.

15. Il convient de noter que le Plan stratégique patrimonial entraînera une augmentation notable du nombre d'éléments techniques qui nécessiteront une maintenance systématique, régulière et préventive, ce qui augmentera les coûts d'entretien annuels. Par exemple, le nouveau bâtiment H intègre des technologies de pointe en matière d'efficacité énergétique qui entraîneront une augmentation des frais de fonctionnement pour l'entretien annuel. Il est essentiel de veiller à ce que le système soit entretenu afin de ne pas compromettre ses objectifs de durabilité. Les nouvelles technologies incorporées dans le cadre du Plan stratégique devront faire l'objet d'un entretien régulier de sorte à ce qu'elles restent efficaces. En outre, les bâtiments doivent faire l'objet d'un entretien préventif afin que les garanties restent valables et que l'Organisation puisse y faire appel en cas de besoin.

Annexe VI

Photographies de la section AC du Palais historique, récemment rénovée

Session de 2023 de la Conférence du désarmement se tenant dans la section AC récemment rénovée, mai 2023

Session de 2023 de la Conférence du désarmement se tenant dans la section AC récemment rénovée, mai 2023

Réunion du Conseil consultatif du Plan stratégique patrimonial se tenant dans la section AC récemment rénovée, mai 2023